



Inventaire historique et archéologique des communes de la Communauté "Champagnole Porte du Haut Jura"

*Compilations de données et de textes
réalisées par François Leng et Alain Mariot (mai 2011)*

CHAUX-DES-CROTENAY

A - Structures et vestiges préhistoriques, archéologiques et historiques

- ❶ Ruines du château, 12^{ème} et 13^{ème} siècles (cadastre: 1973 B 354)
- ❷ Église
- ❸ Ancienne chapelle castrale du XI^{ème} siècle reconstruite au XV^{ème} siècle

Structures découvertes par l'équipe de André BERTHIER

- ❹ Le champ des Mottes
- ❺ Enceinte dite cyclopéenne, sections a, b, c
- ❻ Voie ancienne, dite « Voie sacrée » ; section des Abattois
- ❼ Dispositifs à écoulement des Abattois ; structures 1 à 9
- ❽ Monument à deux plateformes des Abattois ; structure 10
- ❾ Monument circulaire des Abattois
- ❿ Voie ancienne, dite « voie sacrée » ; section des Chaumelles
- ⓫ Monument du père Laïly
- ⓬ Four de la cotière
- ⓭ Ensemble culturel nord

- ⑭ "Bateau" Étiévant
- ⑮ Monument de Laurence
- ⑯ Champ montant : la cote 801
- ⑰ Monument médiéval de Cornu
- ⑱ Enceinte de la source
- ⑲ Le barrage-route

Les numéros renvoient à des localisations sur cartes

B - Sources bibliographiques

A.L.E.S.I.A.	Annales de l'association A.L.E.S.I.A. (1984)
BERGER Jacques	ALESIA Chaux-des-Crotenay, pourquoi ? (2004)
BERTHIER André	Rapport de sondage au lieu-dit "Le Désert", baptisé "Le Champ des Mottes", paru dans "Le Gaulois" (1984)
BERTHIER André & WARTELLE André	Alésia - pp. 165-171 (1990)
Gallia	1986 pp. 249-250
GUYOT Stéphane	Châteaux et enceintes de Franche-Comté - Fiche 49-A C.N.R.S. / U.M.R. 7044 (2006)
MAILLET Guy	Histoire du Grandvaux (1933)
MUNIER	(1855)
ROTHER Marie-Pierre	Carte archéologique de la Gaule - le Jura (2001)
ROUSSET Alphonse	Dictionnaire géographique historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département - Département du Jura (1853-1858)

C - Extraits de textes publiés

De l'immense paroisse de Sirod faisaient partie même Foncine-le-Haut, Foncine-le-Bas et les Planches. Peut-être aussi Fort-du-Plasne et le Lac, alors la frontière naturelle eût été l'Ayme, depuis Morillon jusqu'à la Reculée et à la Savine.

Crotenay (Protonacum) est mentionné dans la charte de L'empereur Lothaire en 852 (Dom Benoît, t 1 pp 365, 638). Fort-du-Plasne n'y paraît pas : on ne doit rien en conclure, ni pour, ni contre son existence.

La Chaux-des-Crotenay était primitivement enclavée dans la grande paroisse de Sirod, l'une des églises accordées en 515 à l'abbaye d'Agaune (St-Maurice-en-Valais) par le roi Sigismond de Bourgogne. Sirod et Mièges passèrent ainsi à l'abbaye de Condat (Saint-Oyant), et furent confirmées par Lothaire en 852 et par Frédéric Barberousse en 1184.

Abbé MAILLET-GUY - p. 113 (1933)



④ Lieu-dit *Le Désert* ou *Champ des Mottes*

Extraits du rapport de sondage établi par A. Berthier à propos des travaux exécutés en août 1984, au lieu-dit *Le Désert*, baptisé par André Berthier : *Le Champ des Mottes* paru dans "Le Gaulois".

« Nous avons trouvé dans les archives l'indication que le champ s'appelait jadis "le champ des mottes"; c'est donc que pour les habitants du pays il s'agissait bien de tumulus, et non pas de murgers. » (André Berthier, conférence du 17-08-1979)

COMMUNE DE CHAUX-DES-CROTENAY : sondage au *Champ des Mottes*, parcelle cadastrale *le Désert*, entre les ruines du château-fort et *le Rchet*.

Le *Champ des Mottes* est une langue de terre orientée Est-Ouest. Il s'étire entre deux dépressions marécageuses sur 850 m de longueur. Le terrain n'est pas plat, mais offre une succession de buttes et de paliers. Sa largeur maximale est d'une centaine de mètres à l'Est, où s'élève la première butte ; elle se réduit à 30 m dans le premier palier ; elle s'élargit devant la butte culminante pour se réduire de nouveau à 20 m en partie terminale.

Le *Champ des Mottes* est bordé au Nord et au Sud par un mur, le mur méridional qui fait face au Rchet étant plus important que le mur septentrional. Il n'en demeure pas moins que le champ a été clos au cours d'une même opération de construction d'une enceinte qui révèle un plan d'ensemble dans l'organisation du terrain.

On y découvre de nombreuses structures en pierres sèches de forme circulaire, ovale ou rectangulaire. Nous en avons dénombré 193, dont 50 petites, 100 moyennes et 43 grandes. La butte orientale, qui s'élève au-dessus de la route de Chaux-des-Crotenay à Entre-Deux-Monts, couvre un hectare et renferme 85 structures, soit près de la moitié du total.

La plus haute butte se situe à 500 m de la route, à l'Ouest. Elle érige un balcon au-dessus d'un petit plateau où se voyait un épais bosquet que les ronces et les épineux rendaient impénétrable. C'est dans ce roncier que nous avons découvert deux grands tertres de pierres placés à 3 m l'un de l'autre sur un axe Nord-Sud.

L'opération de sondage a concerné le tertre Nord, que nous avons appelé "Tumulus E".

Après une description technique des conditions du sondage et de la façon dont s'est présenté le tumulus, le rapport continue :

Le mobilier le plus remarquable a été découvert à partir des dalles de couverture.

Autour de la couronne :

- un petit disque en os perforé de très petite taille (6 mm) dans le quart Nord-Ouest.
- un os calciné dans le quart Sud-Ouest.
- un enroulement métallique très fin au contact de la couronne

Dans le quart Sud-Ouest, à l'intérieur de la cavité (intérieur du tumulus) :

- une lamelle de silex brisée.
- deux morceaux d'un même fragment d'os non calciné.

La présence de charbons a été reconnue sur toute la périphérie de la couronne avec une densité moindre sur le côté Est. (...) Dans la partie Sud-Est de la couronne, le charbon était au contact de quelques éléments de terre rubéfiée. Les débris charbonneux les plus importants ont été trouvés près de la couronne au Sud-Est. Le remplissage de la cavité intérieure a également livré des résidus charbonneux. (...)

L'autorisation de sondage de sauvetage qui nous a été accordée nous a permis de signaler l'intérêt archéologique du *Champ des Mottes* qui était resté jusqu'à présent complètement inconnu. Mais une question plus grave se pose: n'y aurait-il pas dans ce secteur un site archéologique d'une exceptionnelle importance? Sur le *Champ des Mottes* lui-même, les structures en pierre sèche se recommandent à l'attention non seulement par leur nombre proche de 200, mais aussi par les manifestations de travail humain qu'elles révèlent. Le tumulus E, objet du sondage, (...) n'est pas isolé et d'autres grands tertres s'offrent à l'investigation (...). D'autre part, en observant certains alignements, on peut se demander s'il n'y a pas de possibles vestiges d'habitat. Quant à l'enceinte entourant le *Champ des Mottes*, elle demande étude et protection d'urgence. C'est le mur Sud qui est le plus remarquable : il se présente comme un murus duplex et la comparaison que l'on peut établir entre lui et les murs protohistoriques de Montauban-sous-Buzenol (cf J. Mertens, le refuge protohistorique de Montauban-sous-Buzenol (Belgique), dans *Celticum III*, Actes du Second Colloque International d'Etudes Gauloises, celtiques et Protoceltiques, 1961. Supplément à *Ogam - Tradition celtique*, no 79-81, 1962, p. 387-402) et de l'oppidum d'Essalois (cf-J. Renaud, Notes sur l'oppidum d'Essalois (Loire). Le tracé et la structure du rempart dans *Celticum III ...*, p. 57-67) est saisissante.

Or ce mur est en péril, car il sert de carrière de pierres dans l'ignorance où sont les habitants de sa possible valeur historique.

Enfin la butte située à l'Est du *Champ des Mottes*, au-delà de la route allant de Chaux-des-Crotenay à Entre-Deux-Monts, pose une énigme si sa calotte doit renfermer une construction, comme l'ont laissé supposer des observations effectuées par des géologues. Des sondages complémentaires permettraient de mieux situer le *Champ des Mottes* dans le cadre du patrimoine archéologique de la Franche-Comté.

Ces extraits vous auront permis de comprendre:

- qu'un travail important a été effectué en août 1984
- que ce travail apparaît surtout comme l'étape initiale d'une nouvelle recherche sur un point du site qui n'avait encore fait l'objet d'aucune tentative
- que le mois d'août 1985 sera l'occasion, d'en savoir plus sur ce secteur, notamment nous l'espérons, par une étude aussi complète que possible du mur de type murus duplex. »

Extraits du rapport de sondage établi par A. Berthier à propos des travaux exécutés en août 1984, au lieu-dit "Le Désert", baptisé par André Berthier : « Le Champ des Mottes » paru dans "Le Gaulois".



Prés-Grillet

Un peu avant l'arrivée aux *Prés Grillet*, j'ai trouvé un mur et un fossé, ce qui semble indiquer que ce chemin était protégé par des ouvrages de défense.

Raymond LEJEUNE. "Le Gaulois" (1973)



Chemin de La Fraîche

A partir du *Bas de Malvaux* (croisement D 127 et D 16) vers la Chaux, engageons-nous dans le *Chemin de La Fraîche*. À 5 ou 600 mètres du petit pont sur le "*Gratte-Roche*", il monte fort et un ravin à pic le borde à droite. Mais sur la gauche une sorte d'éboulis dont les roches présentent un

ordre curieux : cinq roches encastrées et disposées en rond, d'une part, ou alignées en un vague mur un peu plus haut. En faisant face à la montagne, sept gros blocs, taillés peut-être, et empilés. Autour, deux trous : l'un grand et peu profond, l'autre, plus près du chemin, d'un diamètre plus réduit (5 m) et profond de trois mètres, aux parois abruptes.

Raymond LEJEUNE. "Le Gaulois" (1973)



CAMPAGNES DE SONDAGES 1974, 1976, 1977

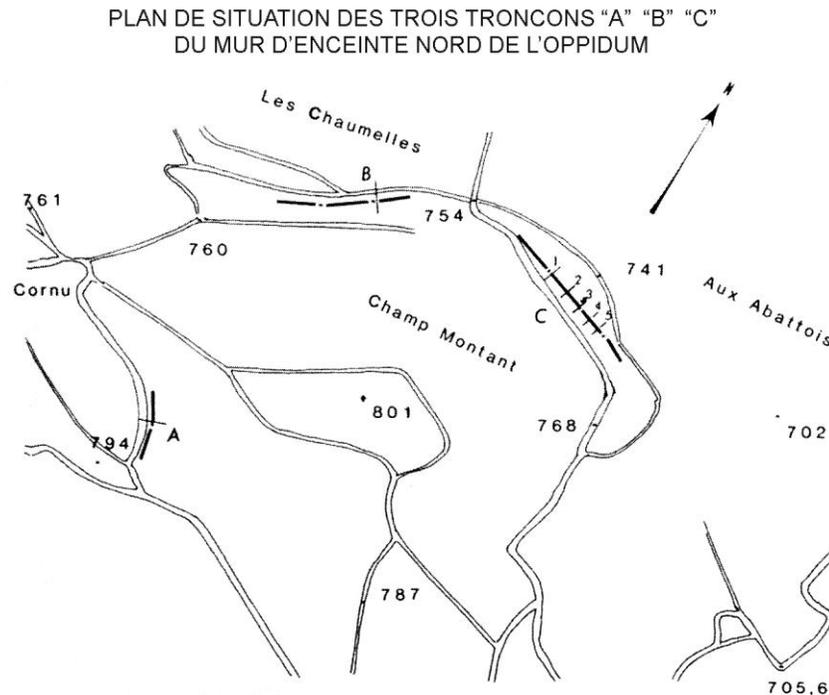
A partir des années 1973/1974, les investigations se portent de façon plus soutenue sur l'oppidum lui-même. Des recherches au sol sont entreprises chaque année et de 1974 à 1978, trois autorisations de sondages sont accordées (1974, 1976 et 1977).

Par souci de clarté et de meilleure compréhension pour le lecteur, les rapports de ces trois années ont été regroupés dans un texte unique présentant successivement l'enceinte cyclopéenne, la voie sacrée et les monuments culturels qui la bordent, ainsi que divers vestiges et monuments présents sur l'oppidum.

Ainsi, peu à peu apparaît la physionomie d'ensemble de l'antique cité. Mais l'oppidum d'Alésia est loin d'avoir, aujourd'hui, livré tous ses secrets. Toutefois, les recherches entreprises sur le site au long de ces années ont permis de dégager des hypothèses de travail et des conclusions préliminaires qui servent de trame aux recherches présentes et à la réflexion d'ensemble sur ce Haut Lieu des Gaules.

5 L'enceinte cyclopéenne

Trois tronçons d'une enceinte cyclopéenne conservés sur près d'un kilomètre au total, tracent un périmètre autour du *Champ Montant*, et délimitent un espace d'une cinquantaine d'hectares. Sept sondages au total ont été opérés intra muros et extra muros.



Tronçon A

Le sondage extra-muros a mis au jour un lit de cailloutis qui s'enfonce sous le mur, en le débordant sur environ 1 m en avant de sa façade. Après un décrochement ce cailloutis forme un plan incliné en direction du *Chemin des Anes*, recouvrant le sol naturel composé de rocher et de marne. Nous avons noté que les pierres du cailloutis présentaient des angles arrondis, alors que les pierres naturellement en place avaient des angles vifs.

1 - un remplissage de pierres avec éléments un peu plus gros au contact de la face interne du mur.
2 - à 2,30 m en arrière du mur, un remplissage de pierraille et de gros blocs basculés.
On avait donc comblé l'espace compris entre le plan vertical du mur et l'inclinaison de la falaise rocheuse pour établir une plate-forme. Le mur ne peut être un mur de soutènement car le soutien des terres était assuré par la falaise elle-même.

Le mur, conservé sur 40 m de longueur, montre sept assises là où il est le plus élevé. Les blocs sont posés tantôt transversalement comme des poutres, tantôt longitudinalement, ce qui correspond à la technique de lier les pierres. L'utilisation de pierres de calage permettait d'assurer l'horizontalité des assises. Le calibre des blocs montre la répétition des mêmes mesures : les longueurs se maintiennent entre 1 m et 1,20 m, les largeurs entre 0,30 m et 0,50 m et les hauteurs entre 0,40 m et 0,45 m.

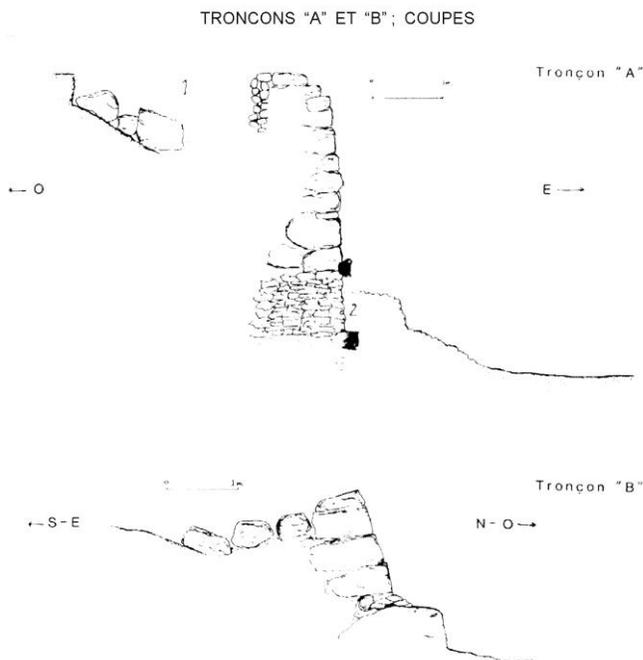
Tronçon B

Le sondage extra muros a permis de constater que l'assise inférieure reposait tantôt sur le rocher nivelé, tantôt sur un lit de cailloutis débordant en avant du mur pour former une banquette soutenue par le rocher.

Le sondage intra muros a montré une organisation semblable à celle du tronçon A, c'est-à-dire un remplissage de pierraille et de bloc entre le rocher en place et le mur, le comblement de l'intervalle permettant l'établissement d'une plate-forme.

Dans la structure, on observe que les blocs ne sont pas toujours posés à plat. Certains sont placés sur chant ; l'un de ces blocs est une grande dalle trapézoïdale haute de 1 m et large de 1 m. L'utilisation de pierres de calage est constante.

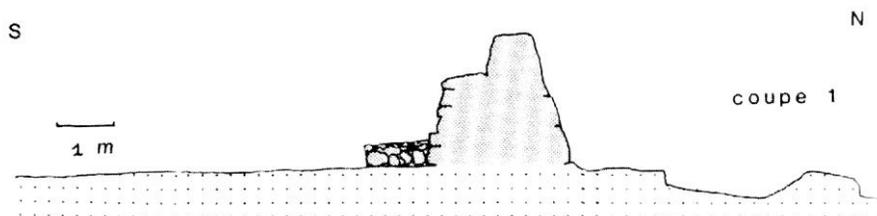
Les matériaux ont été pris sur place, enlevés à la partie rocheuse en avant de laquelle le mur a été construit.



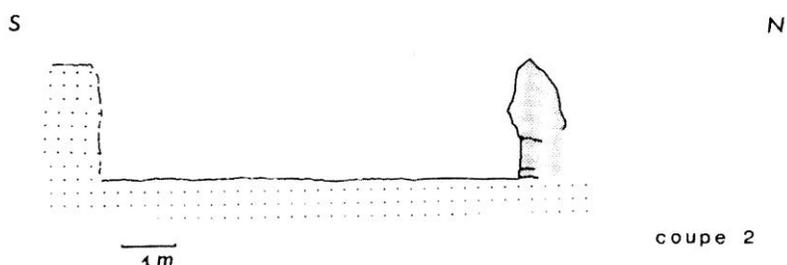
Tronçon C

Ce tronçon a fait l'objet de cinq sondages :

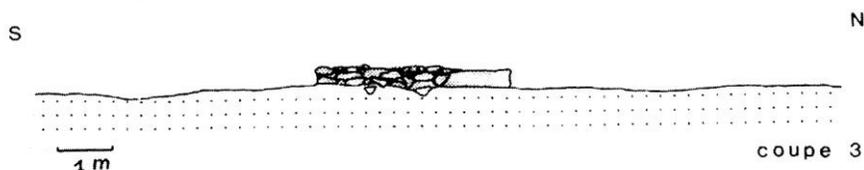
Le sondage 1, le plus septentrional a été exécuté entre la face interne du mur et un banc de lésines en place. Ce sondage n'a révélé que l'existence d'un lit rocheux naturel obtenu par déchaussement des blocs supérieurs, utilisés pour la construction du mur. Sur ce lit aucune trace de revêtement n'a été décelée.



Le sondage 2 a été exécuté à un endroit où une pierre de forme pyramidale avait été encastrée dans la maçonnerie. Du côté extérieur, on a trouvé le lit rocheux obtenu par déchaussement des blocs ; du côté intérieur, un cailloutis posé sur hérisson avait moins d'un mètre de largeur.



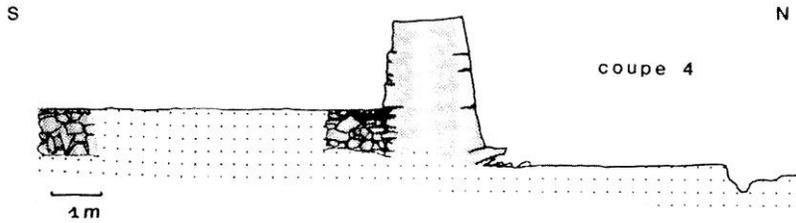
Le sondage 3 a été exécuté à un endroit où le mur était complètement rasé, si bien qu'on pouvait imaginer qu'il y avait là une porte. En réalité on a retrouvé, non pas un seuil, mais les pierres de soubassement. Du côté intérieur, contre les pierres de soubassement, le cailloutis posé sur hérisson formait une bande de 1,50 m de largeur ; au-delà s'étendait le lit rocheux provenant de l'enlèvement des blocs supérieurs, utilisés pour la construction du mur.



Le sondage 4, exécuté un peu plus au Sud, a donné les résultats suivants :

Côté extra muros, la façade présentait la belle ordonnance des deux assises inférieures, formées de gros blocs, certains mesurant 1,50 m de longueur. Les blocs sont bien liés et l'horizontalité maintenue à l'aide de pierres de calage. A la base du mur une pierre plate incorporée dans la maçonnerie armait un petit auvent qui recouvrait une pierre siliceuse posée pointe en haut et fortement calée dans une fissure du banc rocheux. En avant du mur, on trouve le rocher nivelé.

Côté intra muros, le cailloutis sur hérisson prend un développement considérable et s'étend sur 3,50 m de largeur sur 0,50 m de hauteur.

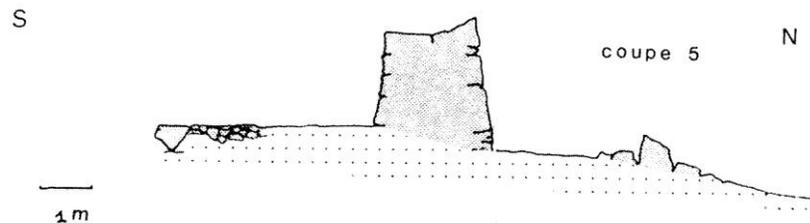


Le sondage 5, le plus méridional a permis les observations suivantes :

Côté extra muros : existence d'une aire pierreuse ; à 1,50 m en avant du mur, une pierre de forme pyramidale posée pointe en haut était encadrée de pierres délimitant un carré de 1,10 m de côté.

La troisième assise du mur montrait des blocs symétriquement disposés : un bloc posé dans sa longueur suivi d'un bloc posé transversalement.

Côté intra muros : le cailloutis sur hérissos s'étendait sur 2 mètres de largeur.



Conclusions

Malgré l'enlèvement des pierres des assises supérieures, car le mur a dû servir de carrière, les trois tronçons A, B, C, sont assez bien conservés. Ils montrent une structure identique ; c'est un même mur construit par les mêmes hommes à une même époque.

La technique, qui est celle de la pierre sèche, révèle une grande habileté dans la pose des matériaux bruts avec utilisation des pierres de calage pour obtenir l'horizontalité des assises. Les blocs ont été pris sur place par déchaussement des bancs rocheux des lésines. On s'en rend particulièrement compte au tronçon C où l'enlèvement des blocs a eu pour effet de livrer une plate-forme rocheuse au milieu de laquelle le mur a été édifié.

L'appareil présente des similitudes avec celui du Châtelet de Bouze-lès-Beaune, fait de gros blocs de calcaire qui, écrit J .P. Nicolardot : « n'est pas sans rappeler la maçonnerie dite « cyclopéenne » des enceintes primitives de la Grèce ou du monde mycénien. On peut aussi esquisser un rapprochement avec certaines parties du *Mur Païen* du Mont Sainte-Odile (1).

(1) J.P. Nicolardot, *Structures d'habitats de hauteur à caractères défensifs dans Antiquités Nationales*, 6, 1974, p. 33-34.

Le mur n'est nulle part un mur de soutènement. Cela est évident pour le tronçon C qui est établi sur un sol horizontal. Mais les parties des tronçons A et B qui sont construites en avant d'une petite falaise n'ont pas non plus la fonction de retenir les terres, car la roche par elle-même jouait le rôle de soutènement ; le remplissage entre mur et falaise avait pour but la création d'une plate-forme servant de chemin de ronde.

Ce chemin de ronde se retrouve le long du tronçon C avec une particularité notable : là où le mur est dominé par un talus voisin, comme c'est le cas à l'emplacement du sondage 4, la surface rocheuse est revêtue d'un cailloutis sur hérissos, formant caillebotis à un endroit où les eaux de ruissellement menaçaient de faire nappe. La largeur de la bande encaillebotisée diminue avec l'éloignement du talus dominant ; elle cesse d'exister quand il n'y a pas de surplomb.

Le mur n'est pas un simple mur de clôture, ni un puissant rempart, mais plus sûrement une enceinte édifiée par une importante communauté pour entourer un espace d'une cinquantaine d'hectares.



Sondage 5 extra-muros.

⑥ La Voie Ancienne (nommée voie sacrée par André Berthier)

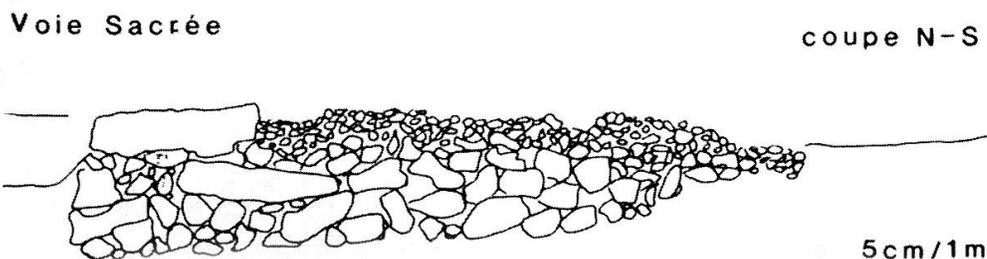
Nous avons détecté un vieux chemin en 1973. Il était totalement inconnu des gens du pays pour deux raisons : d'une part, il était, dans sa plus grande partie, enseveli sous l'herbe des pâturages ou recouvert d'arbres épineux ; d'autre part, il prononçait des coudes que le charroi normal n'avait aucune raison de suivre. C'est pourquoi ce chemin n'est marqué sur aucun des anciens plans ni sur aucun des anciens cadastres.

Cette voie dans toute son étendue, depuis *Les Abattois* où elle prend naissance, jusqu'aux *Gits de Syam* qui est son point d'aboutissement, a une longueur de 3,5 km.

Elle part de la parcelle appelée *Les Abattois* à la cote 741, et pénètre, à la cote 775, dans cette partie des *Gits de Syam* qui, entourée d'une haute falaise, forme une citadelle naturellement défendue.

On remarque dans son tracé deux grandes orientations successives, une orientation Est-Ouest, de la cote 741 (*Les Abattois*) à la cote 761 (Colonie de vacances des Messageries Maritimes), et une orientation Sud-Nord de la cote 761 à la cote 775 (*Gits de Syam*).

La voie est empierrée avec beaucoup de soin et un travail important a été fait pour racher les différences de niveaux, afin de maintenir une parfaite horizontalité. Elle est bordée par endroits par un mur de soutènement. Les ornières sont peu profondes et l'écart entre les ornières est de 1,10 m.





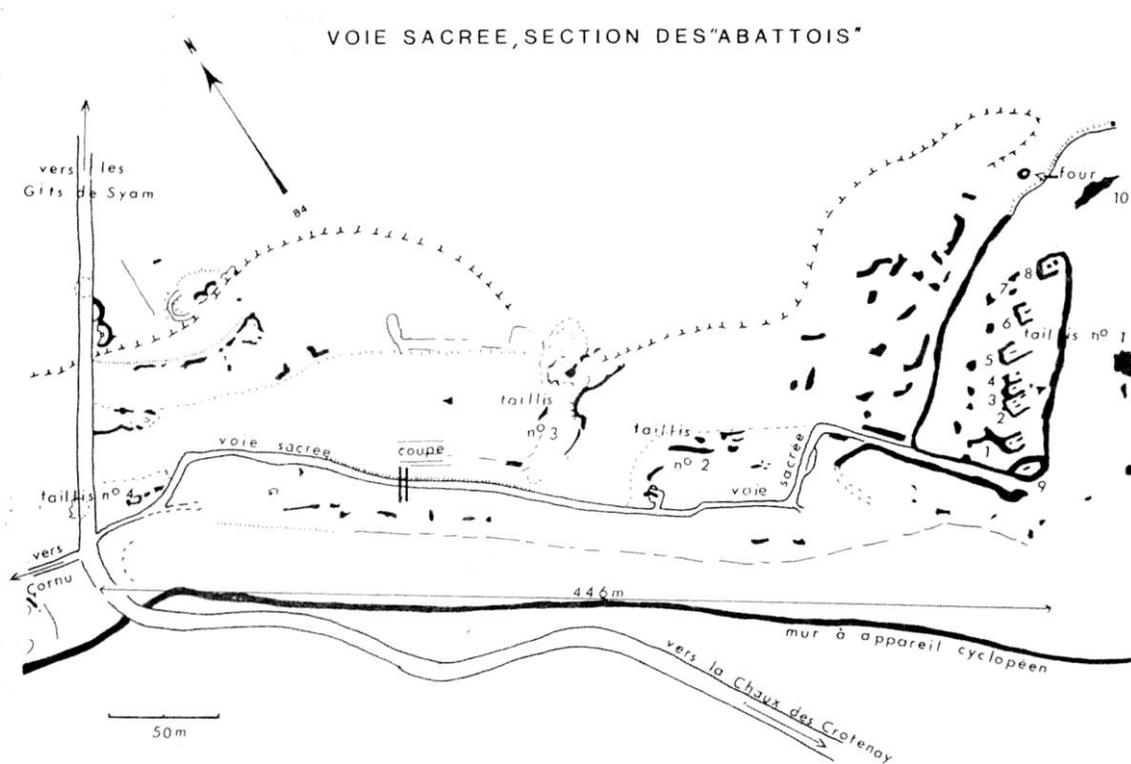
Voie sacrée - Détail de structure.

Des Abattois au carrefour des *Quatre Chemins*

Cette section s'étend sur 450 mètres de longueur. Elle est en relation avec quatre taillis (1, 2, 3, 4) remplis de structures faites de main d'homme.

Le taillis N°1 (Cote 741) recouvre un espace clôturé par un mur en pierres sèches posé sur le sol naturel et formant une enceinte trapézoïdale de 110 m de longueur sur 45 m de largeur moyenne.

La voie longe intérieurement le côté sud-ouest. Le mur de clôture repose sur le sol naturel et il présente un renflement au milieu de la grande base, face au Sud-Est. Le sol est en pente suivant un axe Nord-Ouest / Sud-Est. La partie supérieure, au Nord-Ouest est un petit pâturage formant esplanade. Les parties médianes et inférieures sont couvertes de petits arbres. C'est sous ce couvert que nous avons trouvé une série de dispositifs placés parallèlement, avec une constante orientation à l'Est.



7 Les dispositifs à écoulement

Sur les dix structures reconnues, huit sont du type suivant :

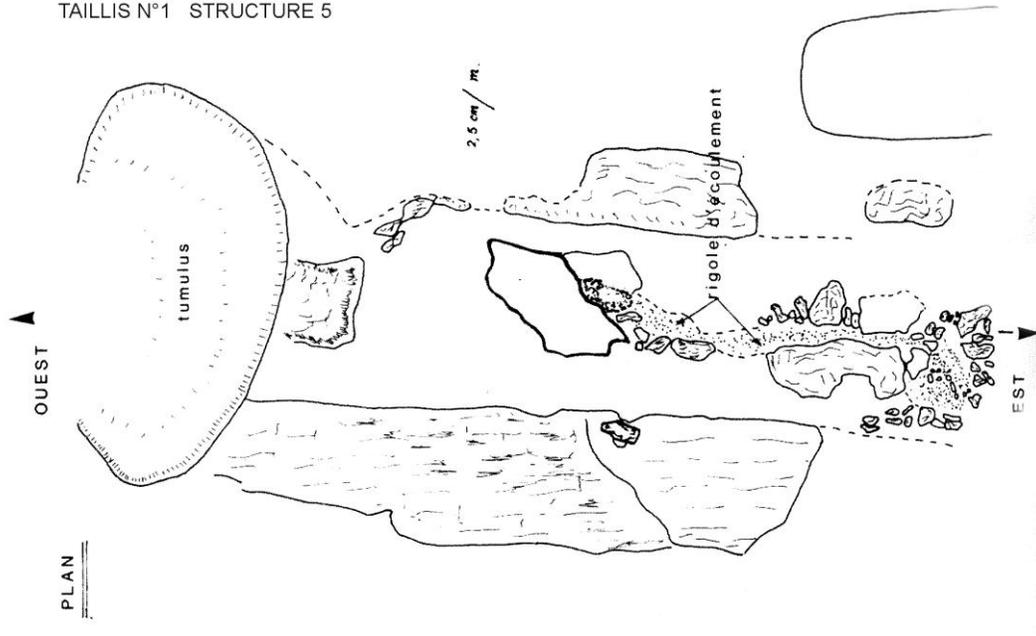
Un tumulus à sommet aplati domine une aire rectangulaire orientée vers l'est et ouverte de ce côté, d'où notre appellation de « monument en U ». Les deux bras parallèles bordant cette aire sont faits de bancs de lésines taillées ou de murets. Au milieu du rectangle, un banc rocheux a été réservé par taille pour constituer une dalle creusée d'une rigole, orientée Ouest-Est. Le liquide supposé coulant sur la dalle était reçu dans une première cavité ou petit bassin, naturel ou construit. Le trop plein était dirigé vers une rigole centrale menant à un autre petit bassin, soit construit, soit cavité naturelle. L'ensemble étant établi sur un axe Ouest-Est, on remarque, sur le prolongement de cet axe et du côté de l'Ouest, l'existence d'un second tumulus placé à plusieurs mètres de distance.

La nature géologique du terrain offre par elle-même une partie de ce dispositif à l'exception des tumulus, mais un travail humain complémentaire s'est nettement manifesté au cours des sondages opérés. Ces sondages ont concerné les structures 5 et 8, là où il y avait le plus d'éléments visibles avant recherche.

Structure N°5

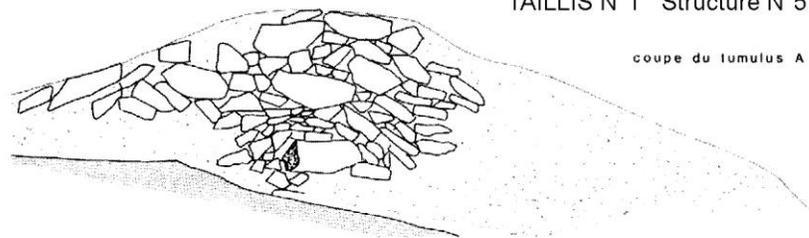
Etablie sur une pente, elle comporte, sur un même axe Est-Ouest, deux tumulus, dont l'un, celui du niveau inférieur, ferme une aire rocheuse, obtenue par le simple enlèvement de blocs, et déterminée par deux murets parallèles. Entre ces murets, qui sont des bancs de lésines laissés en place, on avait réservé une dalle creusée d'une rigole surmontant un puisard. Le système est ouvert du côté de l'est. L'ensemble mesure 12 m de longueur et 2,50 m à l'intérieur des bras. L'exacte orientation Est-Ouest du grand axe est parfaitement vérifiée.

TAILLIS N°1 STRUCTURE 5

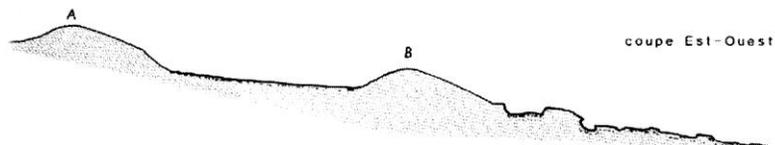


Le tumulus supérieur est ensuite ouvert sur un de ses côtés. Loin d'être d'épierrage, le tumulus est apparu parfaitement construit. Il est fait d'un noyau composé de gros blocs dominés par des dalles superposées. Cette partie centrale est épaulée de part et d'autre par des blocs disposés en arc de cercle. L'ensemble constitue une plate-forme solide. On remarque, en bas du noyau central, une pierre triangulaire posée la pointe en haut. Le cailloutis supérieur donne l'impression de pierres éclatées sous l'action du gel ou du feu.

TAILLIS N°1 Structure N°5



coupe du tumulus A



coupe Est-Ouest

5m

Le sondage effectué à l'intérieur des deux bras parallèles qui s'accrochent au tumulus inférieur montre qu'il n'y a qu'un très faible remblai et que l'aire rocheuse a pu être utilisée pour des dépôts funéraires.

Le dispositif, au premier regard, fait songer à un pressoir, mais le tumulus n'est pas assez puissant pour recevoir la tête d'un levier. Qu'il y ait eu écoulement à partir de la dalle creusée d'une rigole, c'est ce qui paraît évident. En dehors d'une destination économique ou funéraire qui n'est pas à retenir, c'est une fonction rituelle qui s'impose davantage. Le travail humain, s'il est certain pour la construction des deux tumulus, paraît d'abord moins net pour l'aire rocheuse qui semble naturelle et qui l'est en effet. C'est que le milieu géologique offrait par lui-même une partie de la structure. Il a suffi de déchausser des blocs pour obtenir une aire nivelée, de découper la roche pour réserver la dalle centrale et de conserver les bancs rocheux bien orientés pour servir de murets.

Il y a là, semble-t-il, l'exemple d'un travail accompli dans un lieu qui, présentant des phénomènes naturels, paraissait «saturé de forces sacrées surhumaines» et où l'on établissait un sanctuaire suivant une pratique de religion ainsi évoquée par F. Benoit :

"La religion des sanctuaires, loin de nous confirmer le caractère universel, immuable et fonctionnel des dieux de César nous révèle les attaches physiques, naturalistes, chtoniennes du numen, c'est-à-dire de la force divine qui règne en souveraine dans les limites étroites de son enclos sacré".

Structure N°8

Il s'agit également d'un monument en U, fermé à l'ouest par un tumulus. Il se situe à l'extrémité Nord-Est du grand taillis, à l'intérieur du mur d'enceinte qui présente, de ce côté, une large ouverture.

Le tumulus a une base en forme de demi-cercle de 3,50 m de diamètre. Une petite plate-forme est accolée à la face Sud. Elle pouvait peut-être servir de premier degré pour accéder au sommet du tumulus.

Entre les deux bras de l'U, on distingue un premier petit bassin rectangulaire tout près du tumulus qui présente, sur sa face orientale, un rebord horizontal. Un deuxième bassin est prolongé par une rigole qui aboutit à une faille.

L'ensemble mesure 9 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur à l'intérieur des bras.

Les autres structures en U du taillis possédaient-elle au centre, de la même façon, une dalle permettant l'écoulement d'un liquide dans une première cavité? L'expérience a d'abord été tentée à l'intérieur de la structure N°6. Il n'a fallu que quelques minutes de nettoyage pour s'apercevoir que la dalle avec sa rigole d'écoulement existait ; dans le canal, une petite pierre trouée. Celle-ci se termine en pointe, rendue très aigüe, peut-être à la suite d'une retouche faite de main d'homme. Elle mesure 15 cm x 12 cm.

Les autres structures en U interrogées ont fourni une même réponse sur l'existence de la dalle centrale.

Structure N°9

Elle se trouve isolée dans l'angle Sud-Ouest du grand taillis et elle a son propre entourage. Le dispositif a une nette orientation Ouest-Est.

A l'Ouest, une pierre de section rectangulaire, qui a été l'objet d'un déplacement pour être placée à cet endroit, domine un petit bassin de 0,50 m de longueur, 0,35 m de largeur, 0,25 m de profondeur. Ce bassin est fermé à l'Est par un petit barrage fait de galets. Au-delà s'étend un petit canal dont le lit est formé de galets. Puis une rigole s'ouvre dans l'interstice des dalles. Les dalles sont le sol naturel, débarrassé des bancs de lésines. La dernière dalle à l'Est a fait l'objet d'un mouvement qui l'a déplacée de sa position initiale et le vide créé par ce déplacement a été comblé par un moellon. La dalle ainsi déplacée favorise l'écoulement dans une faille naturelle.

L'ensemble mesure 6 mètres de longueur sur 1 mètre à 1,50 mètre de largeur.

8 Le monument à deux plates-formes

Structure N°10

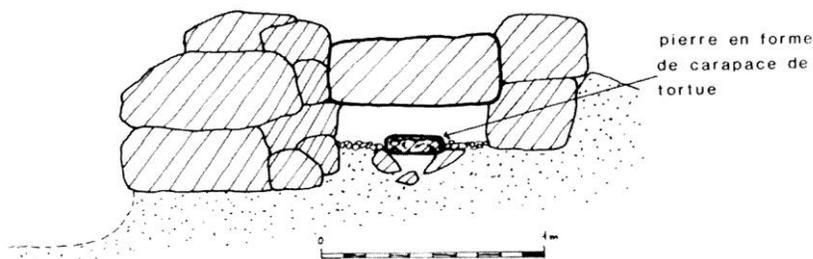
Cet édifice n'était pas enseveli, mais seulement dissimulé sous les ronces et la mousse. Il mesure

25 mètres de longueur et est rigoureusement orienté Est-Ouest. Il comprend deux plates-formes. La plate-forme supérieure est dominée à l'Ouest par un petit tumulus et elle se termine à l'Est par un mur de soutènement en arrondi bien appareillé en pierres sèches. Au centre de ce mur semi-circulaire une niche a été réservée dans la construction. Cette niche mesure 0,27 m de hauteur, 0,44 m de longueur et 0,39 m de profondeur ; elle est constituée par deux dalles plates formant respectivement tablette et couverture ; elle surmonte un blocage de moellons remplissant l'espace compris entre deux empilements de blocs, formant comme les montants d'une fausse porte. A la base de cette « fausse porte », un quartier de roche de forme triangulaire a été placé la pointe en avant et dirigée vers l'Est. Cette langue rocheuse qui sort de la maçonnerie mesure 0,80 m de longueur, 0,69 m de largeur maximale et 0,30 m d'épaisseur.

La plate-forme inférieure est moins longue et moins large que la précédente. Elle se termine par un quartier de rocher pointant vers l'Est.

Une épaisse dalle presque carrée, entourée d'une couronne de moellons, formait un petit caveau dont l'organisation est apparue après soulèvement de la dalle. Au centre du caveau, une cuvette avait été aménagée avec les pierres plates disposées en éventail ; sur cette cuvette était posée une pierre imitant, par sa forme, une carapace de tortue. La face supérieure était lisse et montrait des taches brunâtres pouvant provenir d'un enduit ; la face inférieure était bulbeuse. L'examen de cette pierre par un géologue a fait apparaître qu'elle n'avait pu être prélevée sur place, mais ramassée dans les environs, donc choisie sans doute à cause de sa forme, c'est un noyau de calcaire fin jaunâtre du Jurassique supérieur qui ne provient pas des bancs rocheux des lésines. Cette pierre, entourée d'un cailloutis, était isolée du sol par le creux de la cuvette au-dessus de laquelle elle avait été placée ; il y avait également un espace entre elle et la face inférieure de la dalle qui scellait le caveau.

L'organisation de ce caveau nous a rappelé certaines cavités à reliques des basiliques donatistes fouillées en Algérie. La différence venait du dépôt : ici, une simple pierre et, là-bas, une poterie qui ne contenait le plus souvent que de la terre.

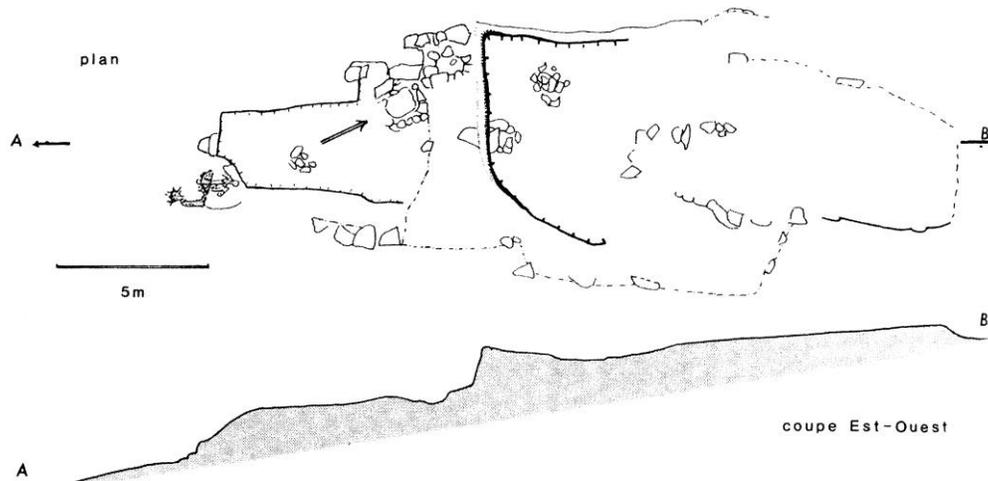


Vue du caveau de la plate-forme inférieure

Un deuxième sondage a été opéré à l'extrémité de la plate-forme inférieure. Celle-ci, comme nous l'avons déjà dit, se termine par un quartier de roche triangulaire pointant vers l'Est. A gauche de cette pointe (en regardant vers l'Est), se trouva une dalle horizontale creusée d'une rigole. Face à cette rigole, un premier petit bassin de 0,80 m de profondeur avait été aménagé et bordé de galets. Un petit canal relie ce bassin à un autre plus petit.

En avant de la pointe rocheuse, en direction de l'est, une pierre en forme de flèche à pointe pyramidale posée au milieu d'un cadre ovale, fait de petites pierres plates, la pointe de la flèche dirigée vers le soleil levant.

TAILLIS N°1. STRUCTURE N°10 MONUMENT A DEUX PLATES-FORMES



9 Le monument circulaire du taillis 1 (Abattois)

Les assises circulaires qui s'élèvent au-dessus du sol ressemblaient à la margelle de quelque puits ou de quelque bassin. Un premier sondage exécuté en 1974, avait permis de constater que l'intérieur du cylindre avait été comblé par l'éboulement des assises supérieures. Une couverture de plastique fut alors placée au-dessus de l'entassement des blocs entre les interstices desquels on avait recueilli des résidus granuleux et grisâtre imprégnés de traces charbonneuses.

Le sondage 1976 a eu pour but de voir ce que l'éboulis recouvrait. Il a suffi d'enlever les blocs pour reconnaître le fond. On y découvre un foyer très primitif formé d'un creux ovale servant de cendrier au milieu duquel, est posée une pierre grossièrement cylindrique. Au-dessus de cette pierre centrale s'élève un cône d'agglomérats et de résidus de carbonate de chaux. L'analyse de ces résidus a été confiée au Laboratoire de chimie agricole et biologique du Conservatoire National Arts et Métiers.

Ce cône de matière résiduelle n'a pas plus de 0,70 m de hauteur et sa base n'atteint pas le pied de la maçonnerie circulaire, tandis que la couche de charbon de bois sous-jacente recouvre toute la surface du cercle.

Le monument a la forme d'un cylindre de 2,50 m de diamètre déformé au Nord pour constituer un angle saillant. La maçonnerie, conservée sur 1,40 m de hauteur, est en pierres sèches, enlevées aux bancs rocheux des lésines voisines. Les matériaux bruts sont assemblés avec utilisation de pierres de calage, certains éléments étant posés sur chant. La technique est la même que celle observée dans la construction du mur d'enceinte entourant le *Champ Montant* et dans la construction des monuments en pierres sèches essaimés des *Abattois* à la *Ferme des Combes*.

Il n'y a pas d'ouverture à la base du cylindre. Le manque d'appel d'air ne permettait pas d'obtenir une très forte chaleur. Plutôt qu'un four véritable, le monument ressemble à un grand chaudron en maçonnerie, enfoncé dans la terre, à l'intérieur duquel on allumait un brasier.

Le monument a été édifié sur la pente d'une petite combe orientée Nord-Est / Sud-Ouest. En amont, la «margelle» est dominée par deux petits piliers qui semblent être les montants d'une porte. Les faces latérales de ces piliers ne sont pas parallèles, mais disposées en oblique, ce qui permet de placer une dalle de fermeture sans risquer de voir celle-ci tomber dans le foyer. Cette dalle a été retrouvée, sa longueur étant égale à l'écart séparant les deux piliers. Si cette porte avait servi au défournement, on aurait dû trouver près d'elle une couche de résidus granuleux et grisâtres ; or celle-ci n'existe pas, il y a seulement de la terre rubéfiée.

A 3 m de la margelle et dans le sens de la pente, un sondage révèle l'existence d'une poche d'agglomérats et de résidus de carbonate de chaux, haute de 0,35 m et large de 0,70 m entre deux couches de terre rubéfiée ; la couche supérieure est recouverte de pierres ayant subi l'action du feu. Un bloc de pierre se trouve au-dessous de la poche de matière résiduelle.

Dans les agglomérats et les résidus de carbonate de chaux on a découvert à l'intérieur du cylindre, des os d'animaux en partie calcinés et, prise dans une gangue pierreuse, une bossette en fer.

Ce four pouvait-il être un four à chaux ?

1. L'absence d'ouverture à la base du cylindre ne permettait pas d'obtenir la chaleur nécessaire à la fabrication de la chaux.
2. Les résidus n'ont jamais donné de la chaux, mais des agglomérats et des résidus de carbonate de chaux.
3. On ne peut établir aucune comparaison avec les fours à chaux antiques, notamment avec ceux de Tipasa décrits par J. Baradez.
4. Le monument est isolé, dans un lieu éloigné de toute la partie du pays où on a construit des maisons et il n'y a pas de chemin carrossable.

Par contre ce monument est dans le voisinage d'un site culturel et il convient plutôt de le considérer en relation avec cet ensemble.

PROLONGEMENT DE LA VOIE ANCIENNE

A 50 m à l'Ouest du taillis N°1, la voie décrit deux coudes à angle droit espacés d'une quarantaine de mètres, pour contourner, puis longer, sur son front Sud, le taillis N°2. Cette partie de voie a dû être dégagée des ronces. Près de l'angle Sud-Ouest du taillis N°2, le cailloutis de la voie s'élargissait jusqu'à un seuil rocheux qui fait pénétrer dans un compartiment renfermant une structure à écoulement avec ses deux tumulus, suivant le modèle des constructions du taillis N°1.

A partir de l'angle Sud-Ouest du taillis N°2 la voie est rectiligne sur une longueur de 340 m. Elle longe, sur son front Sud, le taillis N°3. Celui-ci dessine en plan un grand U, dont les branches verticales enserrant une prairie au centre de laquelle se dresse, isolé, un petit tumulus triangulaire. La prairie, ouverte à l'Ouest, est bornée et dominée à l'Est par un ressaut de terrain, ceint d'un mur de clôture. A l'intérieur de cette enceinte se trouvent deux monuments en pierres sèches présentant sur leur façade une sorte de fausse porte à la base de laquelle on a posé un grand bloc de pierre triangulaire pointe dirigée vers l'extérieur. La voie, en longeant cette organisation, est appuyée sur un mur de soutènement qui la sépare de toute une suite d'autres petites constructions à caractère culturel.

Parvenue aux abords du taillis N°4, la voie s'infléchit pour décrire un double coude afin de contourner un groupe de deux tumulus avec dispositif à écoulement.

Les quatre taillis successivement atteints par la voie sont tous les quatre longés par elle sur leur front Sud. On remarque en outre que sur ce premier axe de 450 m de longueur, la voie est parallèle à la falaise au-dessus de laquelle a été construit, avec un retrait, le mur d'enceinte à « appareil cyclopéen ». Au pied même de cette falaise, des constructions à caractère apparemment culturel ont été décelés, mais non encore répertoriés. En bref, entre *les Abattois* et le carrefour des *Quatre Chemins*, la voie s'allonge entre le mur cyclopéen et la suite des organisations culturelles dissimulées dans les quatre taillis.

⑩ Les Chaumelles, Voie Ancienne

Cette section couvre 1,175 km et elle s'étend parallèlement au mur d'enceinte à « appareil cyclopéen » qui, à la hauteur du hameau de Cornu change de direction pour suivre un axe Nord-Sud.

La première partie de cette section est rectiligne sur une longueur de 600 m ; la chaussée passe entre deux haies d'arbres épineux et son tracé reste visible. La voie fait ensuite un coude à angle droit pour contourner un petit plateau dont le versant à proximité de la voie laisse voir des marches taillées dans le roc. Après ce coude la voie, sur 125 m, est bordée du côté Ouest par un puissant mur de soutènement.

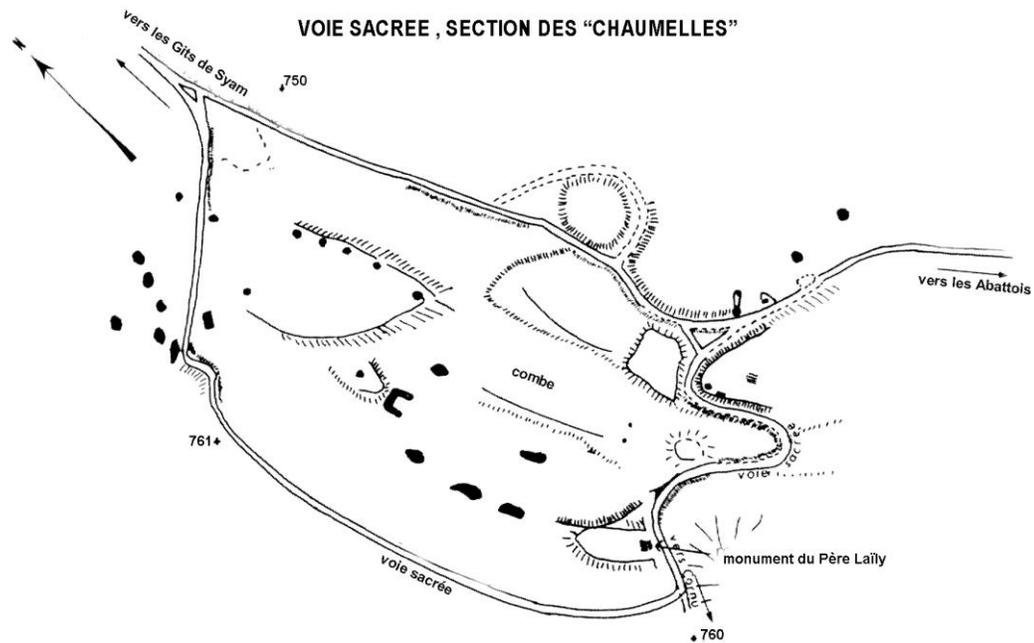
Un nouveau coude à angle droit lui fait reprendre la direction Est-Ouest. A 50 m de là, se trouve une bifurcation.

11 Le monument du Père Laïly (1)

(1) Ainsi nommé en hommage au dernier conservateur du musée des Pères Blancs de Carthage, présent sur le site au moment de sa découverte.

Une branche Sud se détache sur un large virage et vient longer un monument cultuel, établi sur un socle rocheux, entaillé de trois gradins, sur lequel une petite cuvette que couvrait une pierre circulaire avait été organisée à la base d'un panneau rocheux incliné à 45°.

Le tracé principal de la voie, au-delà de la bifurcation, suit un axe Est-Ouest sur 400 m de longueur jusqu'au voisinage des bâtiments de la colonie de vacances des Messageries.



DU BÂTIMENT DE LA COLONIE DE VACANCES À LA LISIÈRE DE LA FORET

A la hauteur des bâtiments de la Colonie, la voie cesse de suivre l'orientation générale Est-Ouest pour se diriger vers le Nord. Après un premier coude elle s'établit sur un talus flanqué d'un mur de soutènement. Une centaine de mètres au-delà un deuxième coude la situe sur un axe Sud-Nord pour gagner, après un parcours de 300 m, la lisière de la forêt.

Entre les deux coudes, la voie établie sur un talus construit longe une petite falaise dont s'étaient détachées de grosses pierres qui avaient en tombant recouvert la voie elle-même.

Un sondage effectué à la hauteur du deuxième coude permet de retrouver la voie invisible à cet endroit. Son cailloutis apparaît immédiatement et ses deux rebords butent contre des vestiges de caractère cultuel.

A gauche, soit du côté Sud, s'élève un tertre. Après désherbage et élagage des buissons, le sommet du tertre fait apparaître les agencements suivants. A l'extrémité Ouest, une série de blocs entoure un alvéole sur lequel avait été déposée une pierre pointue placée horizontalement. Au centre, on trouve successivement: une pierre quadrangulaire placée au milieu d'une couronne de blocs ; une dalle, maintenue en position horizontale par deux pierres de calage, mise au-dessus de l'ouverture d'une seconde faille. A l'extrémité Est, quatre blocs, dont deux à peu près triangulaire, entourent deux pierres à peu près sphériques.

A droite de la voie, soit au Nord, des pierres sont disposées en couronne et des cuvettes

renferment chacune une pierre placée à l'horizontale.

Dans son tracé rectiligne de 300 m de longueur, entre le deuxième coude et la lisière de la forêt, la voie avait complètement disparu. Nous l'avons retrouvée par des sondages successifs et avons constaté qu'elle est parallèle à la route empierrée qui traverse le domaine, en se situant plus à l'Ouest. Elle passe entre un taillis, où nous avons dénombré dix tumulus placés côte à côte et un tumulus plate-forme qu'elle vient border.

DE LA LISIERE DE LA FORET AUX GITS DE SYAM

Cette section est entièrement sous bois (Bois de Derrière Cornu) où son parcours se développe sur 1,6 km. Elle passe entre la cote 808 et *La Côtière* et borde un monument circulaire, réplique de celui sondé aux *Abattois* qui se présente sous la forme d'un puits circulaire murailé de 3,25 m de diamètre et de 1 m de profondeur dans son état actuel. Les pierres des assises supérieures en s'effondrant ont comblé le cylindre. La paroi circulaire est faite de blocs de forme et de volume variés, assemblés à l'aide de pierres de calage, sans avoir subi de taille particulière.

12 Le four de la Côtière

Ce monument a été construit dans un thalweg orienté Sud-Est/Nord-Ouest. L'assise supérieure du cylindre, du côté Sud-Est c'est-à-dire en amont, comprend deux cubes de pierre posés de biais, de telle sorte que l'écart entre eux mesure 0,55 m vers l'intérieur du puits et 0,90 m vers l'extérieur; ils constituaient comme les pieds-droits d'une porte dominant le creux du cylindre. Du côté extérieur, une dalle avait été placée, mais les sondages n'ont pas révélé de chemin d'accès vers cette porte.

Face à cette porte, par conséquent au Nord-Ouest une ouverture avait été pratiquée à la base de la paroi. Cette ouverture carrée mesure 0,40 m de côté ; elle constitue le débouché d'une petite galerie de 1 m de longueur; le sol se relève vers l'extérieur, réduisant la bouche d'entrée à 0,20 m de côté. La terre de remplissage est rubéfiée mais elle ne renferme que quelques traces de charbon.

Au débouché de la galerie dans le puits, le sol rocheux aplani qui forme le fond du cylindre est légèrement creusé en cuvette. Là pouvait être le foyer qui aurait été périphérique au lieu d'être central comme dans le monument circulaire des *Abattois*. Dans ce dernier monument, on avait trouvé une couche de conglomérat de carbonate de chaux ramassée en cône au-dessus du foyer central : au contraire, à l'intérieur de ce puits la couche de conglomérat de carbonate de chaux se trouve rassemblée, à l'opposé du foyer, dans un arc de cercle, d'une longueur de 3 m avec un rayon de 1 m et une épaisseur de 0,60 m au contact de la paroi, qui présente une désagrégation de sa face interne, due à l'action du feu ; les gravats de cette désintégration se retrouvent dans la couche de carbonate de chaux.

Au bas de cette couche et à l'aplomb de la «porte», une poterie brisée. Le col et une partie de la panse de ce vase reposent sur le fond rocheux et se trouvent enrobés dans une gangue très dure. Il a été possible de restituer presque complètement une cruche blanche à une anse à bec pincé et à fond plat.

Le Professeur A. Caire, professeur de géologie structurale à Paris VI, dans son compte rendu de la visite qu'il avait effectuée le 24 août 1977, a émis l'hypothèse que les deux monuments circulaires celui des *Abattois* et celui du *Bois de Derrière Cornu*, avaient pu servir de citernes. Cependant on ne voit pas de canal d'arrivée d'eau. Ce qui est certain, c'est que l'on a fait du feu dans les deux puits murailés. La question est de savoir à quelle époque remonte le dernier foyer allumé. Il a pu y avoir réutilisation de ces deux puits.



13 L'ensemble cultuel du Nord

Ce qui frappe dans la situation du monument circulaire des *Abattois*, c'est son isolement. Eloigné de tout centre habité, il se trouve par contre dans le voisinage immédiat des nombreuses constructions en pierres sèches auxquelles peut être attribuée une fonction cultuelle.

Bâti comme eux en pierres sèches, il nous parut être de la même époque et avoir eu primitivement une fonction en relation avec les structures qui l'entouraient.

L'idée de sonder le monument circulaire du *Bois de Derrière Cornu* était liée à la curiosité de savoir : premièrement s'il était bien d'un même type que le précédent et, deuxièmement s'il était également en relation avec un ensemble cultuel.

L'attention est d'abord attirée par un éboulis rocheux situé à cinquante mètres en amont à droite du chemin forestier en direction du camp de vacances des Messageries Maritimes. Après avoir enlevé l'épaisse végétation qui recouvre les quartiers de roche et dégagé ceux-ci de la mousse qui les revêt on observe que l'éboulis présente, dans sa partie haute, une forme semi-circulaire et que cette sorte d'hémicycle est prolongé vers le bas par deux ailes : une aile droite se terminant par un bloc qui paraît avoir été déplacé et calé, et une aile gauche se terminant par une sorte de petit dolmen.

Le petit dolmen situé au bas de l'aile gauche de l'ensemble rocheux présente une cavité couverte par une épaisse dalle. Dans cette cavité est enfoncée une grosse pierre biseautée, mais présentant sur sa face visible une section carrée. A l'intérieur de la cavité une dalle aux extrémités arrondies est posée comme un coussin. Le fond de la cavité était tapissé de pierres plates. Devant ce dispositif et à l'extérieur, un alvéole non recouvert renferme trois pierres: une première pierre percée d'un trou, une pierre médiane dans laquelle s'emboîte une troisième pierre dont l'extrémité effilée est en forme de corne.

La grosse pierre située au bas de l'aile droite de l'ensemble rocheux simule vaguement le corps d'un animal. Elle paraît avoir été redressée et calée. En avant se trouve une dalle posée

horizontalement et environnée d'une couronne de petites pierres plates. Sur la gauche de la grosse pierre, un alvéole découvert renferme trois pierres dont l'une se termine également par une longue protubérance en forme de corne.

Le corps principal de l'éboulis rocheux est ensuite prospecté.

On remarque, au centre, un gros bloc qui paraît avoir fait l'objet d'un calage. On découvre, en avant, une dalle, plate au-dessus et bombée au-dessous ; la partie bombée est placée dans une cuvette pavée de pierres plates, permettant d'obtenir une parfaite horizontalité ; la partie plate se trouve elle-même entourée d'une couronne de pierres plates, comme dans l'exemple précédent.

En contrebas et à gauche du gros bloc mentionné ci-dessus, sur la surface plane de la roche, on trouve, au centre d'une couronne de galets, une pierre naturelle simulant de loin la forme d'un oiseau.

A gauche du même chemin et face au grand éboulis se dresse une butte.

Au pied de cette butte et presque en lisière du chemin forestier, un bloc parallélépipédique apparaît, dressé verticalement. Ce bloc (hauteur face chemin: 1,05 m ; hauteur face butte : 0,45 m ; épaisseur: 0,70 m) est creusé d'une cavité de section rectangulaire qui s'étend sur presque toute la largeur et s'enfonce sur toute la hauteur. Au pied du bloc et du côté du chemin, l'aménagement suivant est apparu : contre le bloc, un alvéole aménagé dans lequel est placée une pierre polygonale avec des angles non vifs, que coiffent de petites dalles. En avant de la cuvette, une dalle perforée d'un trou, maintenue en position horizontale domine un petit bassin ovale, un cube de pierre, pouvant servir de plateau, se trouve placé à côté et un peu en arrière du bloc parallélépipédique.

Le sommet de la butte s'établit en terrasse au-dessus du chemin forestier.

L'aire de cette terrasse mesure 7 m de longueur et 4 m de largeur.

Du côté du banc rocheux qui traverse la butte, cette terrasse montre des blocs déplacés qui encadrent deux alvéoles jumelés qui renferment chacun une pierre. Un seul des deux alvéoles est couvert d'une petite dalle. A cinq mètres de là, et du côté opposé au banc rocheux, une cavité naturelle conique profonde de 0,85 m, est fermée d'une dalle rectangulaire mesurant 0,30 m de longueur, 0,23 m de largeur et 0,12 m d'épaisseur au fond de cette cavité une pierre cordiforme posée la pointe en bas (hauteur : 0,20 m ; largeur maximale : 0,12 m ; épaisseur maximale : 0,05 m).

Du côté opposé au chemin forestier, la butte domine un petit sentier.

Sur la pente en lisière de ce sentier une émergence rocheuse toute percée de cavités est bornée dans sa partie inférieure par des blocs posés en demi-cercle. Au centre, un alvéole naturel présente sur ses bords des aspérités sur lesquelles est placée une pierre d'une roche différente en forme de molaire ; ses racines viennent s'encaster dans les saillies du bord.

Tous ces alvéoles, avec les pierres qu'ils renferment sont montrés au Professeur André Caire qui admet l'hypothèse d'une pose intentionnelle.

Le monument circulaire de *la Cotière* se trouve donc bien ainsi en relation avec un centre cultuel, comme son homologue des «*Abattois*»

LA FERME DES COMBES

14 Le "Bateau" Étiévant

Le débroussaillage d'un taillis fait apparaître une structure qui se développe sur 25 m de longueur. Le plan esquisse la forme d'un bateau. C'est une esplanade rocheuse qui n'est pas horizontale, car un dévers s'incline du côté Sud. On y reconnaît un travail humain effectué pour obtenir, suivant un axe Ouest-Sud Ouest / Est-Nord Est, qui est celui de la longueur, l'organisation particulière suivante :

L'arrière est occupé par un tumulus dont le sommet a été maintenu horizontal par la construction, du côté Sud, d'un mur de soutènement de 7 m de longueur. Ce mur repose sur le roc ; il est formé de gros moellons et de parpaings et, dans sa partie la mieux conservée, où la hauteur atteint 1,10 m on distingue quatre assises.

En avant du tumulus plate-forme, et du côté de l'Est, un quartier de roche est creusé de rigoles, le liquide supposé coulant dans ces rigoles tombait dans une petite faille naturelle. Puis un canal, dont la direction était donnée par une grosse racine qui le recouvrait, aboutit à un bassin, dont

l'importance nous a surpris. Ce bassin mesure en effet 1,40 m de longueur (Nord-Sud) 0,60 m de largeur moyenne, 0,50 m de profondeur maximale. La cavité a été obtenue par enlèvement d'un bloc à la surface d'un banc rocheux qui se débite facilement.

A 2 m de ce bassin et à l'Est. Un petit compartiment a été obtenu par enlèvement de blocs de lésines. Ce petit compartiment est de forme trapézoïdale avec ouverture du côté Nord.

Un chaos de blocs de lésines, prolonge la structure qui présente à son extrémité un bel arrondi en forme de proue.

15 Le Monument de Laurence

Incorporé dans un mur et appuyé contre le ressaut du terrain s'aperçoit un monument à deux niches superposées. La niche inférieure renferme en son milieu une pierre conique qui soutient un linteau dont les deux extrémités reposent sur des contreforts rocheux. Sur ce linteau sont posés trois moellons dominés par un deuxième linteau formant la tablette de la niche supérieure. Celle-ci est couverte par une dalle, elle-même couronnée par une grosse pierre grossièrement hémisphérique qui coiffe le monument à la manière d'une petite coupole. Une pierre de forme bizarre est placée dans le fond de la niche. L'ensemble donne l'impression d'une ordonnance architecturale très calculée, malgré l'emploi des matériaux bruts et l'effet est saisissant.

De part et d'autre de ce monument, tout le talus montre une suite d'organisations faites de main d'homme. S'y observe notamment une plate-forme en pierres sèches de forme triangulaire orientée Nord-Sud, la pointe dirigée vers le Sud. La partie faisant face au Nord avait été construite de telle façon que la maçonnerie présentait, au centre, une large encoche dont un sondage léger a permis de trouver l'explication : on avait voulu entourer l'extrémité d'une logette où était encastrée une pierre en forme de tortue, la tête placée à l'intérieur de l'encoche.

Cette découverte prouve qu'il y a un rapport entre la plate-forme en pierres sèches et la pierre ressemblant à une tortue, dont la présence n'est explicable que si elle est considérée comme un ex-voto ou une pierre sacrée.

Cet ensemble domine au Nord une petite combe. Or, au Sud de cette combe et sur un tertre qui la domine, nous avons reconnu dans un taillis une structure qui, elle aussi, donne par son plan l'illusion de la forme d'un bateau.

Cette structure s'étend sur 39 m suivant un axe Ouest-Est. On trouve les mêmes caractéristiques. Un tumulus plate-forme à l'Ouest, une dalle creusée d'une rigole, un canal, un bassin. La partie orientale formant comme une proue n'est peut-être pas un simple prolongement, mais une organisation distincte.

A signaler aussi dans le même secteur, à une cinquantaine de mètres à l'Ouest de la première structure, l'existence d'une construction quadrangulaire en pierres sèches, dont le sommet est une plate-forme horizontale. Une autre construction semblable se trouve à 100 m au-delà, montrant également au sommet une plate-forme horizontale. D'autres tumulus à plate-forme se groupent à l'Est du grand taillis, si bien qu'on observe une continuité d'éléments construits entre *Les Combes* et aux *Abattois*.

LE CHAMP MONTANT

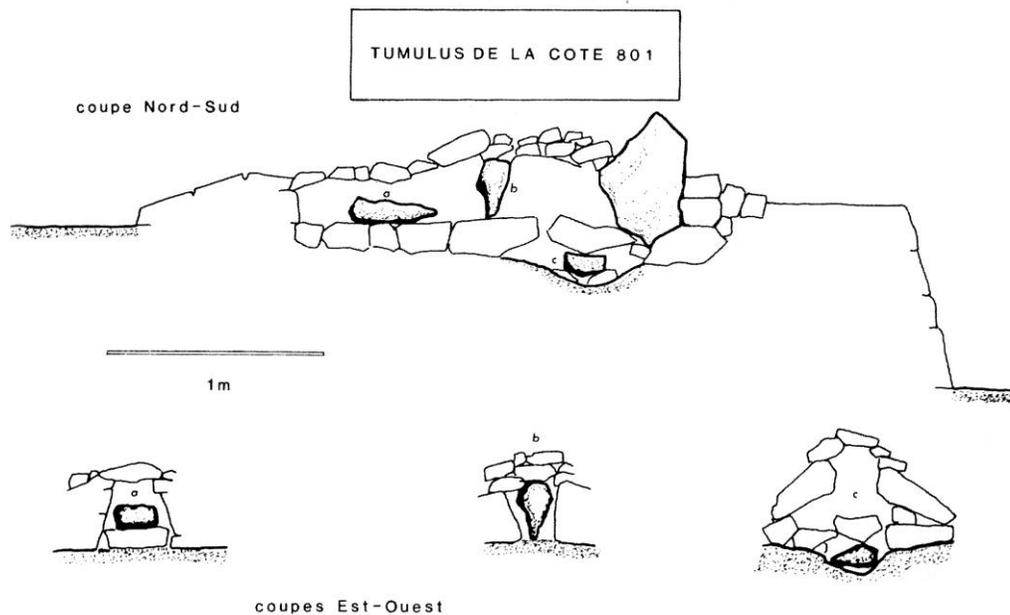
La butte de la *cote 801* qui domine le *Champ Montant* est orientée à peu près Est-Ouest dans son grand axe. Un dôme herbeux est bordé à l'Est comme à l'Ouest par un taillis. Le taillis oriental surplombe une source et il est entouré d'un muret de clôture. A l'intérieur de cet enclos On aperçoit d'a bord une grande pierre placée sur chant, mesurant 2 m de longueur, 1 m de hauteur maximale et 0,35 m d'épaisseur qui se dresse au milieu d'une organisation qui se présente ainsi : trois grosses pierres sont posées en avant d'un dallage naturel provenant du déchaussement de blocs rocheux. De chaque côté de la grande pierre posée sur chant le roc est également nivelé. Le système se développe du côté du Nord où il se termine par un quartier de rocher triangulaire posé la pointe dirigée vers le Nord et soulevé de manière à faire un certain angle avec la plate-forme rocheuse horizontale servant de soubassement.

16 La cote 801

Si cet ensemble curieux et impressionnant occupe le centre du taillis, il n'est pas isolé. Nous avons sondé à cet endroit un tumulus rectangulaire, mesurant 3 m de longueur, 1,80 m de largeur et 0,50 m de hauteur et orienté Nord-Sud. Le travail a consisté, puisqu'il n'y avait aucun enfouissement, à enlever des pierres pour ensuite le reposer exactement à leur place d'origine.

L'intérieur est divisé en deux compartiments séparés par une pierre de 0,27 m de hauteur posée pointe en bas, la partie arrondie soutenant la voûte, car c'est une véritable voûte constituée de pierres plates superposées qui couvre les deux compartiments.

Les compartiments renferment chacun une pierre posée à plat présentant sur la face supérieure des bandes brunâtres semblables à celles observées sur la pierre du caveau de l'édifice à deux plates formes (structure N°10 du taillis 1 de la Voie Sacrée).



LE HAMEAU DE CORNU

17 Le monument médiéval

Il se trouve dans une partie de prairie entourée d'un vieux mur, à droite de la route qui va à Chaux-des-Crotenay. La construction, de plan rectangulaire mesure 20 m de longueur et 16 m de largeur. L'aile Sud a fait l'objet d'une recherche complète en 1974.

Cette aile se présente comme un long couloir de 20 m de longueur et 2,80 m de largeur. Elle est pavée de petits moellons disposés soigneusement avec aménagement d'une rigole le long du mur Sud.

La surface du pavement a été nettoyée sur toute une largeur du couloir. Une légère couche de cailloux recouvrait les moellons. Ceux-ci étaient posés sur un lit de sable de 5 à 6 cm d'épaisseur, recouvrant un cailloutis. Au contact du cailloutis, on a découvert un clou, en fer, à tige plate, du type clou de charpentier.

Nous avons vérifié extérieurement la maçonnerie du mur Sud, du côté du pâturage. Le soubassement de ce mur est remarquablement construit. La première assise, en pierre de taille, repose sur un lit de moellons. Ce soubassement est protégé extérieurement par une bordure de

cailloux qui fait une saillie d'environ 0 60 m.

L'accès du couloir ne peut être situé qu'à l'Ouest, mais il est effacé par l'édification postérieure d'un tumulus qui submerge toute la partie occidentale. Du côté du couloir, le tumulus présente une avancée ainsi construite: une assise de pierres posées sans mortier sur le pavement forme un premier degré. Elle est surmontée d'une deuxième assise plus fruste formée de petits moellons qui bordent une cuvette, qu'un bloc de pierre en forme de calotte recouvrait comme un couvercle. En soulevant ce couvercle, nous avons trouvé une pierre plate posée sur chant, calée par un moellon semblant provenir du pavement du couloir.

Au sommet même du tumulus, une pierre plate était posée au centre d'une dépression circulaire. Sous cette pierre plate, nous avons découvert une pierre portant le fossile d'un coquillage et un moellon semblant toujours provenir du pavement du couloir, lequel aurait été déchaussé sous le tumulus.

Dans l'avancée du tumulus, côté couloir, nous avons été surpris de voir que l'une des pierres de la première assise était creusée d'une rainure, d'où le liquide supposé coulant de cette rainure, tombait dans la rigole aménagée dans le pavement.

Nous avons également remarqué l'existence d'un deuxième tumulus, en bas du pâturage et en dehors du mur de clôture. Ce tumulus est bien dans l'axe du couloir.

Le doublement des tumulus, le système d'écoulement à partir d'une dalle, sont les caractéristiques essentielles des structures en U, découvertes aux «Abattois».

Il est difficile de ne pas faire un rapprochement entre ces structures et l'organisation observée au monument proche de Cornu. Néanmoins, la question se pose de savoir si l'on n'est pas là, à Cornu, en présence d'un cas de survivance ou de résurgence vraisemblablement médiévale de pratiques rituelles beaucoup plus anciennes.

18 L'enceinte de la source

Cet édifice ne peut être dissocié ni de la source qui se trouve en amont ni de l'enceinte qui entoure le pâturage, au milieu duquel il a été construit.

La source se trouve à 125 mètres au Sud-Est. Cette source, qui est encore utilisée, ne tarit jamais. Elle alimente encore deux groupes de maisons, l'un voisin du hameau de Cornu et l'autre situé à l'Ouest sur l'ancienne route impériale de Genève.

L'enceinte se développe sur près de 700 mètres de périmètre. Elle dessine un losange dont deux angles sont exactement orientés, l'un vers le Nord, l'autre vers l'Est. Les deux autres angles ne sont pas exactement dirigés vers des points cardinaux. Les angles Ouest et Sud sont tous deux légèrement décalés vers le Sud-Ouest. L'enceinte n'est pas constituée par un simple mur, mais par une succession de tumulus et de petits édifices en pierres sèches. Les petits édifices se remarquent spécialement aux quatre angles:

- Au Nord, une construction en pierres sèches de forme semi-circulaire enferme en son milieu une grosse pierre exactement dirigée vers le Nord.
- A l'Est, une construction en pierres sèches est flanquée d'un grand bloc parallélépipédique posé verticalement, les arêtes bien orientées.
- A l'Ouest, une pierre en forme de pyramide terminée par une protubérance inclinée sur trois blocs qui la soutiennent, pointe vers l'Ouest.
- Au Sud, au milieu d'une construction en pierres sèches, une pierre triangulaire inclinée à 45° est orientée Nord-Sud.

Sur le côté Sud-Ouest de l'enceinte une des structures en pierres sèches a fait l'objet d'un sondage. On y a retrouvé des pierres mises intentionnellement dans des cuvettes préparées. Sur le sommet, deux cuvettes recouvertes chacune d'une pierre plate renfermaient, l'une, un os long d'oiseau et l'autre deux coquillages fossiles.

Sur le côté Nord-Ouest de l'enceinte et à l'extérieur de celle-ci, un beau tumulus est placé sur un cône herbeux.

Sur le côté Sud-Est, deux autres tumulus isolés se trouvent au voisinage de la source. De ce côté la grande esplanade d'environ cinq hectares que l'enceinte détermine vient buter contre la falaise qui épaula le plateau de 800 m d'altitude qui s'établit entre Chaux-des-Crotenay et Cornu. Dans la

partie boisée qui borde le pied de cette falaise on voit de grosses pierres levées qui ne peuvent pas être confondues avec de simples éboulements.

Annales de l'association A.L.E.S.I.A. (1984)



Malgré l'absence complète de renseignements sur les antiquités de ce village, il y a lieu de croire que pendant la période celtique et sous la domination romaine, son territoire était en partie défriché, et que de nombreuses habitations se groupaient sur les bords de Layme. Les traditions, les croyances, populaires qui se perpétuent dans cette contrée, viennent à l'appui de nos conjectures. Ce lieu échappa, et peut-être grâce à son peu d'importance, aux dévastations des barbares; son église est mentionnée sous le nom de Protonanum ou Krotonacum, dans le diplôme de l'empereur Lothaire, de l'an 855, confirmatif des possessions de l'abbaye de St-Oyan-de-Joux. Le territoire de la Chauz faisait partie des biens donnés en 523 par le roi Sigismond, pour la dotation de l'abbaye d'Agaune, et se trouvait implicitement compris dans l'inféodation de la seigneurie de Salins, consentie en 941, par ce monastère, en faveur d'Albéric de Narbonne. Les relations établies au VI^e siècle, entre les religieux d'Agaune et ceux de St-Oyan, avaient rendu ces derniers propriétaires des églises de Miéges, de la Chauz et autres, situées dans le voisinage de Salins.

Alphonse ROUSSET - Dictionnaire du Jura (1858)



129 - Chauz-des-Crotenay (alt. 540-821 m ; 11,67 km²)

Y avait-il au *Bois de-Derrière Cornu* un vaste oppidum protohistorique (cf. aussi Crans n° 178 et Syam n° 523) entre la Lemme et la Saine, limité au sud par le Rochet et les Pinot ? A. Berthier et A. Wartelle ont essayé sans indices archéologiques de le prouver : A. Berthier, A. Wartelle, 1990, 330 p. Après avoir fait le "portrait robot de l'Alésia idéale" (sic), et "éliminé plus de 300 sites", A. Berthier n'a pu en retenir qu'un seul : "l'éperon rocheux de Chauz-des-Crotenay, dominant la plaine de Syam" (commune de Crans) (sic) : A. Wartelle, L'Alésia de César rendue au Jura français dans Le Jura français, 151, juillet-septembre 1976, p. 4. Cette curieuse "méthode du portrait-robot" (sic) en archéologie (A. Berthier, 1984b, p. 277-300) a été appliquée par l'auteur à la commune de Chauz-des-Crotenay. Pire, le "portrait-robot" d'Alésia s'est transformé en portrait-robot de la commune et de ses environs ! Les auteurs estiment qu'Alésia se trouve sur le plateau de la Chauz-des-Crotenay, sa citadelle (arx) aux gits de Syam (n° 523) et placent à Crans (n° 178) et Syam (n° 523) des camps césariens : R. Potier, 1973 ; - H. Pettier, Une nouvelle hypothèse, dans Le Jura français, 113, 1967, p. 8 ; - A. Wartelle, dans Le Jura Français, 151, juillet-septembre 1976, p. 1-6 et 153, janvier-mars 1977, p. 9-14 ; - A. Berthier, 1984a et 1984b (le "portrait-robot") ; A. Berthier, A. Wartelle (dir.), 1990 ; - cf. enfin Les Dossiers de l'Histoire, 38 et 40, 1982, et 43, 1983 (avec bibliographie : la modélisation de la commune se situe dans Les Dossiers de l'Histoire. 38, 1982, p. 47).

La réfutation de l'hypothèse a été faite par G.-Ch. Picard, 1984, p. 273-276 et surtout R. Adam, 1984, p.261-275.

Les seuls vestiges de la commune ne sont pas datés :

Du taillis des *Abattois* (alt. 741 m) à Cornu et au *Bois de Derrière Cornu* existe un vieux chemin (A. Berthier, A. Wartelle, 1990, p. 157-167) qui est empierré, mais rien n'indique qu'il remonte à l'Antiquité.

A l'ouest du village, se trouve un site d'éperon barré, Interprété comme l'oppidum d'Alésia, qui recèle des murs en pierres sèches : A. Berthier, A. Wartelle, 1990, p. 154-156, 172-176 (02) En bordure de la falaise du Rachet, au *Champ-des-Mottes* encore appelé *le Désert*, ont été repérées 193 structures de pierres sèches, de forme circulaire, ovale ou rectangulaire, mais dont la datation reste indéterminée. Deux d'entre elles firent l'objet de recherches particulières sous la direction d'A. Berthier : des sondages furent réalisés sur le premier en 1984, des fouilles sur le deuxième en

1985. Aucun mobilier datable n'a été recueilli : Gallia, 1986, p. 249-250. A. Berthier et A. Wartelle les ont transformés sans preuve en "ensemble cultuel" gaulois : Berthier, Wartelle, 1990, p. 165-171. Peut-être s'agit-il de maisons médiévales en pierres sèches (?). Des structures analogues ont été repérées dans le *Bois de Derrière Cornu*, aux *Abattois* (alt. 741 m) et entre *les Abattois* et la Saine : A. Berthier, A. Wartelle, 1990, p. 158-161, 166-168.

Marie-Pierre ROTHÉ - Carte archéologique de la Gaule (2001)



La Grotte de la Cheminée

La grotte de la Cheminée dans le *mont Cornu*, entre Syam et la Chaux des Crotenay, au-dessus de la pente orientale de cette montagne.

Elle était connue des « Galls » ; on y a trouvé « une hache de bronze ayant servi d'armure à une javeline » (?)

La Grotte de l'abbé Morel ou du curé de la Chaux

Ainsi dénommée car ces deux prêtres y ont caché leur tête, menacée par le tranchant de la guillotine, et l'ont habitée pendant tout le temps de la tourmente, d'où ils n'ont cessé de prodiguer le secours de la religion aux habitants du voisinage. Nos vieillards des Planches et de la Chaux se rappellent encore avec bonheur d'être allés là remplir leurs devoirs religieux ; plusieurs jeunes gens même y ont été initiés par l'abbé Morel aux premiers principes des sciences. Et quel lieu pour une école ! A un kilomètre de la gracieuse cascade de la Langouette, en suivant la belle route des Côtes Chaudes, vous arrivez en face de la grotte. Après un passage par un sentier dangereux, on est dédommagé de sa peine. On arrive dans une vaste salle dont la voûte va en s'abaissant jusqu'au fond, en forme de cône. Le terre-plein en est vaste et spacieux, un peu triangulaire, ayant de chaque côté une longueur de 7 m. La hauteur de l'ancre est de 8 m et sa largeur de 7 m. Au-dessous, le précipice a 150 m de profondeur jusqu'au bord de la rivière. Au-dessus de la grotte, le rocher qui surplombe et s'avance pour la couvrir a une hauteur de 100 m, c'est une véritable niche taillée par la nature.

Grotte de la Charlette

Elle orne le chemin qui conduit de la Charlette à Arsure. A droite, au pied du rocher, s'ouvre une grotte dont l'intérieur, plus large que l'orifice, offre l'aspect d'une voûte. Sa profondeur horizontale a 12 m et sa largeur est de 6 m. La voûte s'enrichit de stalactites brillantes. Cette grotte, bien connue des contrebandiers, a souvent servi d'entrepôt à leurs marchandises.

Jean-Baptiste MUNIER (1855)



Du Bramard au vallon de Panesière

Sur ce tronçon d'environ 1500 m, la voie, totalement abandonnée et reprise par la végétation, se poursuit toujours en direction plein Sud. On arrive pratiquement en droite ligne jusqu'à la route actuelle reliant Pont-de-la-Chaux à Chatelneuf, après avoir contourné une dépression marécageuse. De là, continuant toujours plein Sud, on tombe exactement sur l'ouvrage appelé « *barrage-route* », élément important de la circonvallation. La voie passe à l'Est d'une série de dépressions marécageuses, restant le plus possible sur les hauteurs entre cette suite de marécages et le vallon de Panesière. Ayant traversé le vallon grâce au barrage-route, la voie continue [...]

Jacque BERGER - ALESIA Chaux-des-Crotenay, pourquoi ? (2004)



Etude sur le chateau de Chaux des Crotenay C.N.R.S / U.M.R 7044, Stéphane Guyot 2006 (pages 34 à 47)

CHATEAUX & ENCEINTES de FRANCHE-COMTÉ		Fiche n° 49 a (Site)		
SITE		NOM du CHÂTEAU CHAMPS-DES-MOTTES		
N° Site39.129.001..	Nature	château		
DRACAR163.....	DPT - COMMUNE	39 Chaux-des-Crotenay		
JJS430.....	Canton	Les Planches-en-Montagne		
PROSPECTION Naturedétaillé..... en2.006..... parS. Guyot.....				
LOCALISATION		Site localisé <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non		
SIG	Coordonnées Lambert	Situation cadastrale		
.....	X726.736.....	année	section	parcelle
Carte IGN Réf.	Y2.191.....	Cadastre ancien
.....3326 OUEST.Champagnole.....	Z808.NGF.....	Cadastre actuel1973..B... ..354.....
EMPLACEMENT				
RELIEF	HABITAT	ESPACE		
<input type="checkbox"/> Plaine <input checked="" type="checkbox"/> Hauteur <input type="checkbox"/> Montagne	<input type="checkbox"/> isolé <input type="checkbox"/> village <input checked="" type="checkbox"/> bourg <input type="checkbox"/> ville	stratégique		
<input type="checkbox"/> île <input checked="" type="checkbox"/> colline <input type="checkbox"/> rebord terrasse	<input type="checkbox"/> périphérie	<input checked="" type="radio"/> oui		
<input type="checkbox"/> marais <input type="checkbox"/> plateau <input type="checkbox"/> éperon	<input type="checkbox"/> agglomération	<input type="radio"/> non		
<input type="checkbox"/> vallée <input type="checkbox"/> cluse <input type="checkbox"/> promontoire	<input checked="" type="checkbox"/> bourg disparu	disponible		
<input type="checkbox"/> finage <input type="checkbox"/> reculée		<input checked="" type="checkbox"/> ouvert		
<input type="checkbox"/> plat <input type="checkbox"/> creux <input type="checkbox"/> pente <input checked="" type="checkbox"/> sommet		<input type="checkbox"/> restreint		
ENVIRONNEMENT				
TOPOGRAPHIE	EQUIPEMENTS	AUTRES CHÂTEAUX (visibles depuis le site)		
Altitude de l'église ou village766.m...	Eglise <input checked="" type="checkbox"/> Distance <input checked="" type="radio"/> < 100m	Nom Distance (du plus proche)		
Altitude château (rappel)808.m...	<input type="radio"/> 100-500m	Le Châtelet.....		
Altitude relative château42.m.....	<input type="radio"/> > 500m		
	Autres	<input type="radio"/> < 1000m		
		<input checked="" type="radio"/> > 1000m		
STATUT				
Statut juridique	PropriétairePrivé.....	Occupantexpl. agricole.....		
Usage actuel <input type="checkbox"/> privé	Publicsite fermé.....	Privéexpl. agricole.....		
Protection <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non <input type="checkbox"/>	MH Type	<input type="checkbox"/> Site Type		
	Date	Date		
	Nature	Nature		

SICHAMPS-DES-MOTTES

château

39

Chaux-des-Crotenay

ETAT GÉNÉRAL

CONSERVATION

- en totalité
 partiellement
 détruit

VESTIGES

Nature Quantités (x, xx, xxx)

- maçonnés xxx
 en terre
 archéo xxx

DIMENSIONS du SITE

 défini non défini

Long larg Superficie
 81 m x 58 m = 4 698 m²

FORME du SITE carré rectangulaire circulaire trapézoïdal polygonal autre

ESPACES

<input checked="" type="checkbox"/> Enceinte	Nbre .2.	Forme <input type="checkbox"/> carré <input type="checkbox"/> rect. <input type="checkbox"/> circ. <input checked="" type="checkbox"/> autretrapézoïdale.....	Haut 4,5 m
<input checked="" type="checkbox"/> Plateforme		Forme <input checked="" type="checkbox"/> carré <input type="checkbox"/> rect. <input type="checkbox"/> circ. <input type="checkbox"/> autre	
<input checked="" type="checkbox"/> Donjon		Forme <input type="checkbox"/> carré <input type="checkbox"/> rect. <input checked="" type="checkbox"/> circ. <input type="checkbox"/> autre	Dim17..... Haut 2,9 m
<input checked="" type="checkbox"/> Tours	Nbre .6.	Forme <input type="checkbox"/> carré <input type="checkbox"/> rect. <input checked="" type="checkbox"/> circ. <input type="checkbox"/> autre	Haut 6,8 m
<input type="checkbox"/> Porterie		Type <input type="checkbox"/> mur <input type="checkbox"/> tour <input type="checkbox"/> rampe	Poterne <input type="checkbox"/> oui Nbre	
<input checked="" type="checkbox"/> Fossés	Nbre .1.	Forme <input checked="" type="checkbox"/> U <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> aut	Nature <input checked="" type="checkbox"/> terre <input checked="" type="checkbox"/> rocher <input checked="" type="checkbox"/> revêtu	Prof. .6 m.
<input checked="" type="checkbox"/> Déf. avancées		Nature <input type="checkbox"/> barbacane <input type="checkbox"/> tours <input checked="" type="checkbox"/> autreboulevard.....	
<input checked="" type="checkbox"/> Logis		<input checked="" type="checkbox"/> lisible		Haut
<input type="checkbox"/> Basse cour	<input type="checkbox"/> lisible	Défense <input type="checkbox"/> enceinte <input type="checkbox"/> autre	
<input type="checkbox"/> Autre espace		Type <input type="checkbox"/> carrière <input type="checkbox"/> potager <input type="checkbox"/> cour <input type="checkbox"/> autre	

BATIMENTS

LOGIS	Nbre bât.1..	Niveaux <input type="checkbox"/> ss-sol <input checked="" type="checkbox"/> Rdc <input checked="" type="checkbox"/> 1er ét. <input type="checkbox"/> 2ème ét. <input type="checkbox"/> Autre
	Nbre pièces2...	Nature <input checked="" type="checkbox"/> salle <input type="checkbox"/> chambre <input type="checkbox"/> cuisine <input type="checkbox"/> chapelle <input type="checkbox"/> ind <input type="checkbox"/> autre
COMMUNS	Nature <input type="checkbox"/> grange <input type="checkbox"/> cellier <input type="checkbox"/> écurie <input type="checkbox"/> porcherie <input type="checkbox"/> colombier <input type="checkbox"/> moulin <input type="checkbox"/> autre	<input type="checkbox"/> grenier <input type="checkbox"/> étable <input type="checkbox"/> bergerie <input type="checkbox"/> poulailler <input type="checkbox"/> forge <input type="checkbox"/> fournil
dont Basse cour	Bât. <input type="checkbox"/> Nbre	Nature

BATIMENTS		STRUCTURES	
<input checked="" type="checkbox"/> Cave	Nbre1.....	<input type="checkbox"/> donjon <input type="checkbox"/> logis <input type="checkbox"/> communs <input checked="" type="checkbox"/> autre	
<input type="checkbox"/> Sols		<input type="checkbox"/> terre <input type="checkbox"/> pavé <input type="checkbox"/> carreau <input type="checkbox"/> dalle <input type="checkbox"/> plancher <input type="checkbox"/> aut	
<input type="checkbox"/> Toits		<input type="checkbox"/> tuile <input type="checkbox"/> lauze <input type="checkbox"/> ardoise <input type="checkbox"/> bardeau <input type="checkbox"/> autre	
<input checked="" type="checkbox"/> Escaliers	Nbre2.....	<input checked="" type="checkbox"/> à vis <input type="checkbox"/> épais. du mur <input type="checkbox"/> autre	
<input type="checkbox"/> Chauffage	Nbre	<input type="checkbox"/> cheminée <input type="checkbox"/> poêle	
<input type="checkbox"/> Latrines	Nbre	<input type="checkbox"/> encorbel. <input type="checkbox"/> conduit <input type="checkbox"/> fosse <input type="checkbox"/> autre	
<input type="checkbox"/> Autres		<input type="checkbox"/> niche <input type="checkbox"/> armoire murale <input type="checkbox"/> autre	
STRUCTURES DÉFENSIVES			
<input type="checkbox"/> Déf. sommitale		<input type="checkbox"/> échauguette <input type="checkbox"/> hourd <input type="checkbox"/> mâchicoulis <input type="checkbox"/> autre	
<input checked="" type="checkbox"/> Défense murale		<input checked="" type="checkbox"/> archère <input type="checkbox"/> canonnaire <input type="checkbox"/> arch.-canonnaire <input type="checkbox"/> autre	
<input type="checkbox"/> Chemin de ronde		<input type="checkbox"/> en encorbellement <input type="checkbox"/> autre	
<input type="checkbox"/> Pont levés		<input type="checkbox"/> à bras <input type="checkbox"/> autremention par A. Rousset.....	
ALIMENTATION en EAU			
<input type="checkbox"/> Puits	Nbre	Forme <input type="checkbox"/> circulaire <input type="checkbox"/> carré	Margelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Citerne	Nbre	Type <input type="checkbox"/> réservoir <input type="checkbox"/> filtration	
<input type="checkbox"/> Source	Nbre	Aménagée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Localisation <input type="checkbox"/> dans enceinte <input type="checkbox"/> hors enceinte

ARCHITECTONIQUE			
APPAREIL	Taille	<input checked="" type="checkbox"/> grand <input checked="" type="checkbox"/> moyen <input checked="" type="checkbox"/> petit	Marques <input type="checkbox"/> marque d'artisan <input type="checkbox"/> trous de levage <input type="checkbox"/> marque de pose <input type="checkbox"/> armes familiales <input type="checkbox"/> graffitis <input type="checkbox"/> autre
	Type	<input checked="" type="checkbox"/> pierre de taille <input checked="" type="checkbox"/> moellon <input type="checkbox"/> autre	
	Assises	<input checked="" type="checkbox"/> régulières <input type="checkbox"/> irrégulières	
	Surface	<input checked="" type="checkbox"/> lisse <input type="checkbox"/> à bossage <input type="checkbox"/> autre	
OUVERTURES	PORTES	Nbre2.....	dont portes cochères
	FENETRES	Nbre1.....	dont nbre de jours
	CADRES	Linteaux <input type="checkbox"/> arc brisé <input type="checkbox"/> arc accolade <input type="checkbox"/> droit <input type="checkbox"/> cintré <input type="checkbox"/> autre Piédroits <input checked="" type="checkbox"/> simple <input type="checkbox"/> chanfrein <input type="checkbox"/> mouluré <input type="checkbox"/> congé <input type="checkbox"/> autre Fermeture <input type="checkbox"/> barre <input type="checkbox"/> barreaudage <input type="checkbox"/> vantail <input type="checkbox"/> volet <input type="checkbox"/> vitrage	
VOUTES	<input checked="" type="checkbox"/> berceau <input type="checkbox"/> arêtes <input type="checkbox"/> ogives <input type="checkbox"/> arc surbaissé <input type="checkbox"/> autre		
STYLES	<input type="checkbox"/> roman <input type="checkbox"/> gothique <input type="checkbox"/> 1ère Renais. <input type="checkbox"/> 2ème Renais. <input type="checkbox"/> Baroque <input type="checkbox"/> classique		

SICHAMPS-DES-MOTTES

château

39

Chaux-des-Crotenay

DATATION

S é q u e s	Enceinte	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind
	Plateforme	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind
	Tours	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input checked="" type="checkbox"/> XIV° <input checked="" type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind
	Donjon	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind
	Porterie	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind
	Fossés	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind
	Déf. avanc.	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind
Logis	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind	
Basse-cour	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input type="checkbox"/> XIV° <input type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind	
SYNTHESE	<input type="checkbox"/> IX° <input type="checkbox"/> X° <input type="checkbox"/> XI° <input type="checkbox"/> XII° <input type="checkbox"/> XIII° <input checked="" type="checkbox"/> XIV° <input checked="" type="checkbox"/> XV° <input type="checkbox"/> XVI° <input type="checkbox"/> XVII° <input type="checkbox"/> XVIII° <input type="checkbox"/> XIX° <input type="checkbox"/> XX° <input type="checkbox"/> ind	

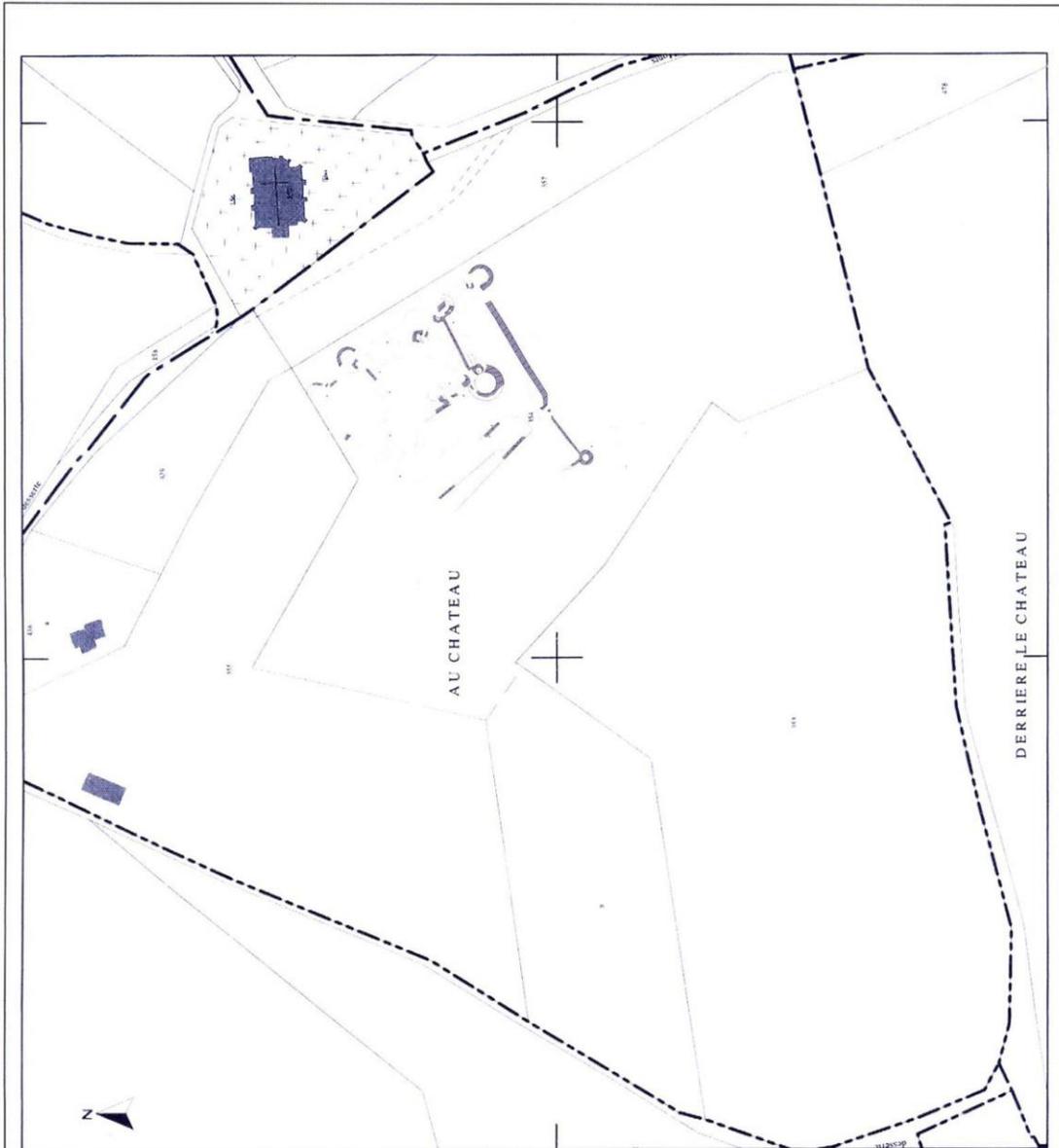
Périodes

principale HMA MED MOD CONT IND Espaces

secondaire HMA MED MOD CONT IND Espaces

RÉFÉRENCES

<input checked="" type="checkbox"/> Dossiers généraux	Carte archéologique	<input type="checkbox"/> vu en
	Dossier M.H.	<input checked="" type="checkbox"/> vu en2007.....
	Notices vues	<input checked="" type="checkbox"/> dictionnaire des communes <input type="checkbox"/> autre
<input checked="" type="checkbox"/> Relevés	OBJET <input type="checkbox"/> fouilles <input type="checkbox"/> protection <input checked="" type="checkbox"/> étude <input type="checkbox"/> travaux <input type="checkbox"/> autre	PLANS <input type="checkbox"/> sommaire parS. Guyot..... en2006..... <input checked="" type="checkbox"/> détaillé ÉLÉV. <input type="checkbox"/> sommaire par en <input type="checkbox"/> détaillé
	<input checked="" type="checkbox"/> Iconographie	<input checked="" type="checkbox"/> Plan ancien date1820..... naturecadastre napoléonien..... <input type="checkbox"/> Photos aéri. en par <input checked="" type="checkbox"/> Photos en2006..... parS. Guyot..... <input type="checkbox"/> Cartes post.
<input type="checkbox"/> Fouilles	Nature <input type="checkbox"/> sondage en par <input type="checkbox"/> fouille partielle <input type="checkbox"/> fouille complète	
<input type="checkbox"/> Infos orales	Auteur, nature	
<input type="checkbox"/> Bibliographie	principale	
	secondaire	

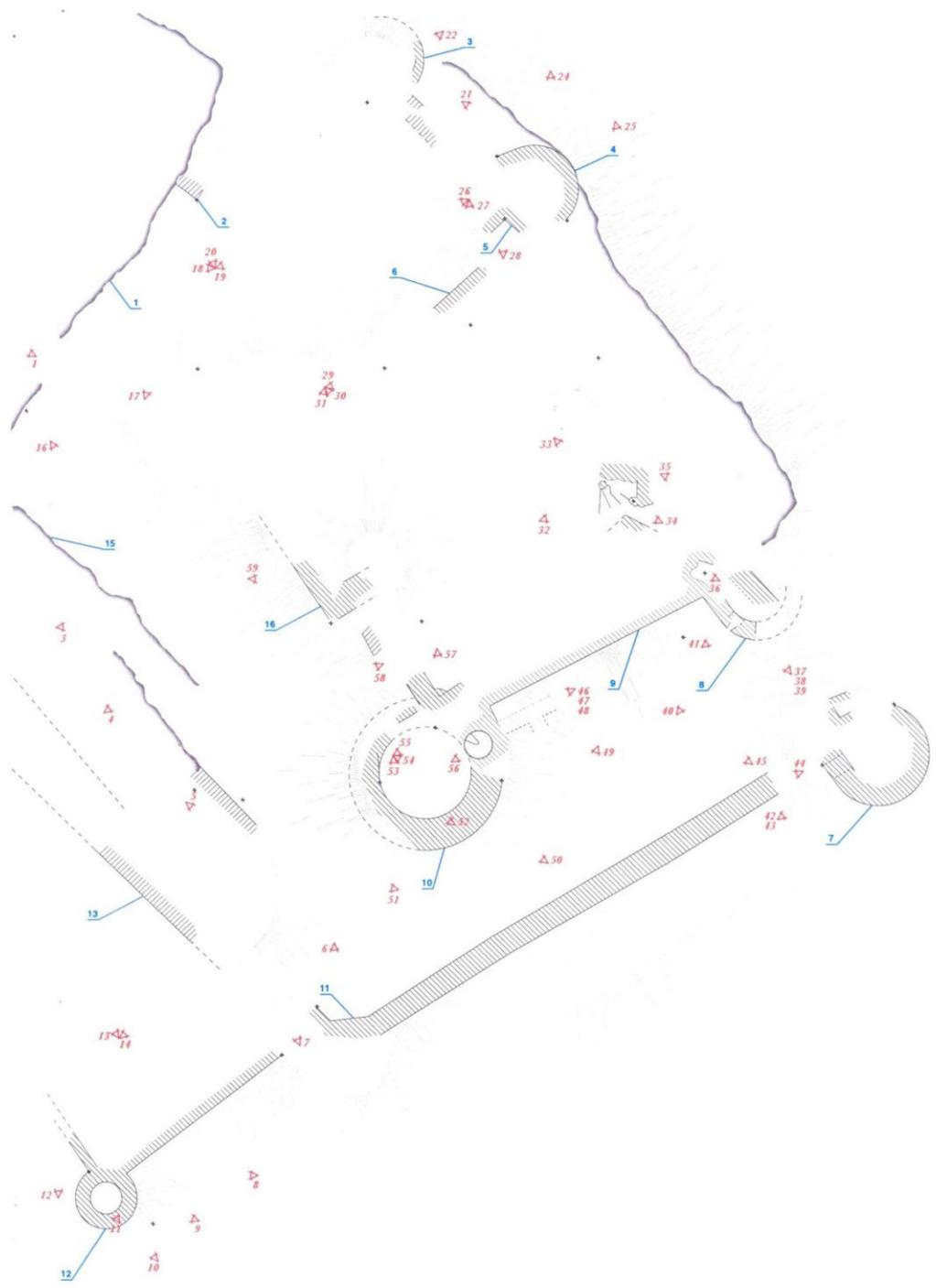


CHAUX-DES-CROTENAY (F-39)
 Château Champs-des-Mottes
 Localisation approximative du château sur le cadastre

0 50 100 m

del. : C. N. R. S. / U. M. R. 7044, S. Guyot, 2006

Année : 2001
 Section : B
 Parcelle : 354



Emplacement

Le château *Champs-des-Mottes* sur la commune de La Chaux-des-Crotenay se situe au Sud-Est du village, en surplomb de l'église paroissiale (canton Les Planches-en-Montagne). Il est implanté au sommet d'une colline tronconique, juché à près de 808 mètres d'altitude.

L'éminence naturelle d'une soixantaine de mètres de hauteur est placée au centre d'une vallée peu encaissée, dominant un territoire limité. La plateforme supérieure est de plan ovoïde, ce qui a permis d'inscrire à son sommet le château mais également un ancien bourg, dont il reste quelques constructions en ruines. Notons par ailleurs quelques excavations sauvages dans plusieurs angles des bâtiments civils.

Le site s'avère stratégiquement localisé au territoire limitrophe mais aussi à une voie ouest-est permettant l'accès au Haut Jura et à la Suisse.

Environnement

Le panorama depuis le château est de nos jours condamné par le couvert végétal. Jadis, toute la vallée devait être appréciable depuis le promontoire. L'église se place au pied de la colline sur le versant nord-est.

Aucun autre site castral n'est perceptible depuis le site.

Etat général

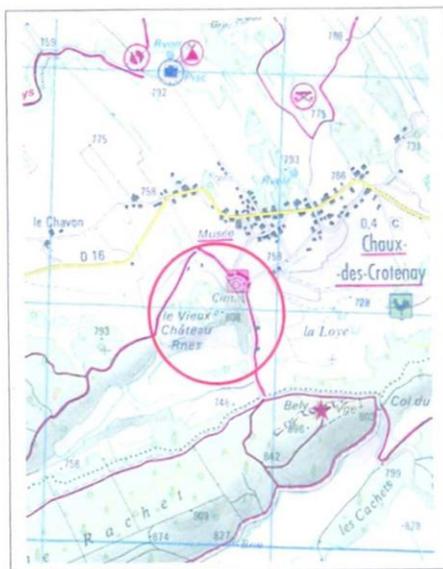
Le château de la Chaux-des-Crotenay présente une conservation remarquable pour un site du Troisième plateau. Le bâti *intra muros* est circonscrit par des maçonneries et son fossé périmétral sur les quatre flancs. Les contours du bourg —situés plus à l'Est— sont en revanche plus fugaces. On retrouve les enceintes de ce dernier de manière marquée sur l'Est et le Sud de la forteresse. Quoiqu'il en soit, l'édifice castral s'inscrit dans un trapèze régulier de ± 81 m de longueur pour ± 58 m de largeur, pour ses mesures les plus vastes.

Le caractère remarquable de la conservation et du plan de cette forteresse ne doit pas faire oublier l'absence totale de sécurité. Il apparaît que les excursions s'avèrent nombreuses à en juger par les sentiers. Notre intervention a en outre mis en avant des hauteurs de près de 8 mètres de vide à l'approche des fossés et des talus. L'élévation des maçonneries présente également un risque non négligeable pour la sécurité. Seul un panneau rouillé et au sol, aperçu lors de notre départ, désignait "Défense d'entrer".

Espaces

Malgré la végétation, l'ensemble des espaces castraux a été décelé par les maçonneries ou envisagé par la topographie du site. Les constructions sont implantées sur le massif rocheux —en excluant les fossés—, parfaitement visibles sur le versant nord alors que seuls des talus de terre sont présents ailleurs. L'édifice s'inscrit le long de la falaise nord dans un plan où les quatre tours circulaires placées aux angles sont en direction des quatre points cardinaux.

- Si l'enceinte n'est remarquée que de façon partielle et plus particulièrement à l'Ouest et au Sud, elle est encore préservée sur plusieurs mètres de hauteur sur les autres côtés. La conservation des



Cliché 59 : enceinte sud du château.

maçonneries possède en revanche d'importantes différences au niveau des appareils. Cette distinction tend à admettre une technicité ou des phases chronologiques différentes qui n'ont malheureusement pas pu être identifiées durant cette intervention. Le flanc sud-ouest —enceinte et donjon (clichés 50 et 59)— apparaît au premier regard plus tardif que le reste des constructions.

- La plateforme relativement nivelée est circonscrite par les enceintes nord-est et sud-ouest ainsi que le fossé nord-ouest. Elle semble ainsi placée dans la moitié ouest, limitée au Nord-Est par un possible bâtiment, décelé par un mur et des talutages, et par un retour de maçonnerie au Sud.
- Le donjon n'est pas formellement identifié. Seul le dimensionnement de la tour sud tend à l'envisager à cet emplacement. Cette tour circulaire de ± 17 m de diamètre pour une conservation maximale de $\pm 2,90$ m est étonnamment plus large que les autres. L'aspect de son appareil extérieur (cliché 50) trahit également une construction *a priori* plus tardive que celle de ses consœurs. La présence d'un escalier hélicoïdal —sens anti-horaire— (cliché 56) incorporé dans son mur nord-est ainsi qu'une voûte en coupole (clichés 52-53) —niveau inférieur— plaident aussi pour un édifice spécifique et plus particulièrement pour le donjon.
- Les tours présentes sur le site sont toutes circulaires —nord (clichés 21-24) et est (cliché 40)—, flanquées à l'enceinte. Hormis la tour identifiée comme le donjon —au Sud (cliché 50)—, les deux autres sont placées à l'Est et au Nord. Les trois qui appartiennent à l'enceinte du bourg sont observées au Nord, à l'Est et au Sud.
—Les tours du château: les premières se placent aux angles nord, est et sud. Une quatrième peut être envisagée à l'Ouest, mais aucune maçonnerie n'en témoigne. Elles sont circulaires, pourvues d'un léger fruit à leur base. Les diamètres sont de ± 10 m pour celles du Nord et de l'Est alors que celle du Sud mesure ± 17 m. L'unité au Nord adopte une forme circulaire dotée cependant d'un méplat à l'approche de l'enceinte (cliché 21). Son observation s'est avérée délicate en raison de son implantation. Elle surplombe en effet près de ± 6 m de falaise rocheuse pour une hauteur conservée de $\pm 6,87$ m. Celle de l'Est est parfaitement circulaire. Elle prend place sur le côté sud-est de l'enceinte, donnant naissance à la maçonnerie nord-est. Par ailleurs, il faut souligner l'existence d'une gaine ³⁰ inférieure voûtée ainsi qu'une possible fente de tir. Cette dernière n'est que partielle puisque le parement a été retiré, livrant cependant une partie perpendiculaire de la gaine interne (cliché 41), davantage perceptible sur l'Est (clichés 38 et 39). Il faut aussi mentionner la présence d'une fenêtre à ébrasement sur le haut du pan de mur —niveau supérieur à la gaine (clichés 39). Malheureusement, seule la partie interne est sauvegardée, ce qui ne permet pas d'envisager une fente de tir. Une trace de menuiserie admet cependant un système de fermeture interne.
—Les tours du bourg: trois unités ont été relevées au cours de la prospection. Elles aussi sont circulaires, flanquées à l'enceinte. Leur taille diffère, notamment en ce qui concerne celle implantée à l'extrême sud. Notons également une possible quatrième sur l'enceinte sud-est. La tour au Nord —diam. estimé : ± 9 m— est décelée par quelques assises dans la très forte pente. L'épaisseur du mur de $\pm 0,75$ m est très distante de celle du donjon de $\pm 2,80$ m —*a priori* plus précoce. L'unité est s'avère d'une conservation plus importante. Le contour est appréciable —diam. : $\pm 11,30$ —, parfois altéré par plusieurs déparementages (clichés 42-43). L'un d'entre eux a permis la mise en évidence d'une gaine interne et probablement d'admettre la présence d'une autre fente de tir (voir plan). Plus petite —diam. : ± 7 mm ; h : $\pm 4,07$ m—, celle à l'extrémité sud marque la limite sud du bourg. Un déparementage *a priori* anthropique permet maintenant d'observer une pièce incorporée et voûtée en coupole. Aucune ouverture ne permettait son accès —tour interprétée comme pleine. Enfin, la topographie du talutage envisage une quatrième unité légèrement plus au Nord, à l'emplacement du retrait mais aucune maçonnerie ne confirme cette supposition.
- Contrairement à beaucoup d'autres châteaux, les fossés sont encore tout à fait perceptibles dans le paysage. Ils sont en forme *a priori* de U, rehaussés par les parois extérieures rocheuses. Celles-ci peuvent atteindre près de 5 m de hauteur à certains endroits. Sur l'enceinte du château, les limites, même si elles sont probablement à la base des maçonneries, ne sont pas remarquées, seulement envisagées par un talutage

ouloir de circulation placé dans l'épaisseur d'une muraille et doté d'élément de tir.

en terre. Leur largeur est entre ± 23 m et $\pm 12,50$ m. Toutefois, plusieurs incohérences sont à souligner. Deux constructions prennent place à leur sein. Au Nord-Ouest, une maçonnerie proche d'un piédroit est érigée à la base de la falaise rocheuse (cliché 20). Une continuité semble en outre être envisageable puisqu'un talus rectiligne se poursuit vers l'Est, à l'axe de cette structure. Dans le fossé sud-est, c'est une construction dotée au moins d'une pièce voûtée qui le comble (clichés 46-48). Cette salle souterraine —à un niveau inférieur aux gaines plus au Nord-Est— présente un plan rectangulaire axé nord-est/sud-ouest. Le voûtement en berceau prend appui sur le parement externe de l'enceinte sud-est du château, alors qu'une construction parallèle reçoit les reins est. Dans cette dernière, nous pouvons voir sur l'Est (à gauche du cliché 48) une ouverture dotée d'un arc en plein cintre. Cette probable porte donne sur un autre espace comblé, implanté davantage au centre du fossé. L'accès à ces zones s'effectue au moins en partie par l'escalier hélicoïdal incorporé dans le mur du "donjon", puisque ce dernier est visible depuis l'intérieur de la plus grande pièce souterraine (cliché 47).



Cliché 18 : fossé nord-ouest.



Cliché 47 : salle voûtée dans le fossé sud-est.

- La seule défense avancée est recensée par le large boulevard —l max. : $\pm 11,60$ m— placé au Sud-Ouest (clichés 02 et 05), entre l'enceinte du château et celle du bourg. Celui-ci est marqué au Nord-Est par deux fronts rocheux de $\pm 5,30$ m de hauteur maximale (clichés 16 et 58) et par une maçonnerie sommaire plus au Sud. En revanche, le versant sud-ouest est renforcé par une série de talus et de maçonneries, témoignant probablement d'un habitat ou tout du moins d'un bâtiment (cliché 15). A l'extrémité opposée, un mur de $\pm 4,93$ m de hauteur (cliché 14) souligne le rehaussement (cliché 07). Celui-ci s'interrompt rapidement au Sud par la création d'un passage mécanique récent.



Cliché 5 : fossé sud-ouest et le boulevard (sur la droite).



Cliché 32 : escalier girondé du logis (?).

- Le logis n'est pas formellement identifié et localisé, mais la présence d'un escalier hélicoïdal —volée anti-horaire— laisse à penser un positionnement dans la moitié est de

la bâtisse (clichés 30, 32-34). Quoi qu'il en soit —puisque nous reviendrons sur ce dégageant—, cette présence témoigne au moins de l'existence d'un étage.

Structures

Outre les bâtiments désignés précédemment, seuls une salle enterrée et les deux escaliers sont recensés.

- La salle souterraine mentionnée précédemment apparaît dans son état actuel de conservation comme une cave. A l'exception de l'ouverture dotée d'un arc en plein cintre et donnant sur le Sud-Est (cliché 47), aucune fenêtre n'est remarquée. La voûte en berceau dégradée sur le Nord est formée de petits moellons relativement bruts — ouverture pour la prise des clichés. La porte sur le mur sud-est donne sur une éventuelle seconde salle enterrée. Une excavation sauvage aux résultats négatifs a par ailleurs été pratiquée afin de la découvrir.
- Les deux escaliers se cantonnent dans la moitié est du château :
 - Le plus conséquent a été mis au jour *a priori* récemment dans l'angle est. Il comporte la base d'un noyau, trois marches reposant sur une paillasse en mortier de chaux et un mur de sa cage pourvu d'une porte (clichés 32-33). Le noyau est perceptible par une base prismatique, dont ses caractéristiques l'attribuent au xv^e siècle. Quatre marches gironnées partielles —sens anti-horaire— prennent naissance à ce bloc. La dernière, la plus haute, est par ailleurs soulignée par une porte inscrite dans le mur est de la cage (cliché 34). Cette ouverture possède un renflement esthétique dans la cage et une menuiserie sur la pièce desservie —ouverture droite. Ainsi placée à trois degrés plus haut que la base du noyau, cette présence tend à envisager un escalier semi-engagé plutôt que celle d'une viorbe. Cette supposition est par ailleurs confortée par la taille importante de la première marche mais également l'orientation du mur sud-est ainsi que l'absence de retour. Ainsi, cet escalier semble se déployer au sein d'un espace ouvert : une galerie ou une vaste salle.
 - Décelé par une cage cylindrique et une marche, le second s'avère plus modeste. Il est incorporé dans le mur nord-est de la tour identifiée comme le donjon. Sa forme cylindrique se combine parfaitement avec celle dudit donjon. Aucun indice de porte n'est remarqué à cette jonction mais l'épaisseur relativement fine entre la salle et la cage plaide en faveur de l'existence d'une ouverture disparue suite à la ruinification. En revanche, un accès est envisagé entre l'escalier et la cave voûtée.

En ce qui concerne les structures de défense, deux fentes de tir très détériorées sont répertoriées. Elles sont situées toutes les deux sur les versants est de l'éminence. La première est placée sur la tour circulaire est, tournée en direction du Sud (cliché 40-41). Déparementée en partie, elle termine une gaine voûtée incorporée dans la tour et dans l'enceinte du château. La continuité de ce passage *intra muros* est parfaitement visible plus à l'Est (cliché 38). La seconde est encore moins bien conservée mais sa technicité est comparable à la précédente. Elle achève une gaine incorporée dans la tour est de l'enceinte du bourg (clichés 42-43). Toutes les deux présentent un sens de défense identique.

La gaine ³¹ "principale" possède une orientation nord-ouest/sud-est. Elle passe sous la tour est du château, suit parallèlement la probable enceinte du bourg, pour déboucher sous la tour circulaire du bourg. Cette partie arbore une voûte en berceau, formée de petits blocs. Les deux conduits secondaires, débouchant sur les deux fentes de tir apparaissent similaires (observation incomplète), perpendiculaires à la gaine principale.



Cliché 38 : gaine dans la tour du château.

³¹ "Passage souterrain" mentionné par A. Rousset.

Architectonique

Plusieurs appareils sont remarquables au sein de l'enceinte du château. Si aucune distinction chronologique n'est avérée durant cette investigation, au regard des autres édifices déjà inventoriés, il apparaît fort probable qu'une certaine discrimination soit possible.

La majeure partie des murs comporte du liant à la chaux blanchâtre ou rosâtre. Les moellons utilisés sont de petite et moyenne tailles. L'enceinte sud-ouest et le donjon présentent des moellons de grande taille, parfaitement assisés. Ce sont ces éléments qui pourraient être plus précoces. Les parements sont lisses, parfois bosselés mais aucun bossage assuré n'a été remarqué.

Les ouvertures sont au nombre de cinq, dont une porte et les deux fentes de tir verticales (aucun chanfrein observé). La porte est relevée près de l'escalier hélicoïdal dans le "logis" (cliché 34). Cette baie permet l'accès de l'escalier à une pièce enterrée située au Sud-Est. Seules des menuiseries sont remarquables, en plus de la modénature proéminente donnant sur les marches. Le seuil est réalisé grâce à un seul monolithe.

Observées de loin, deux autres ouvertures sont également à signaler. Elles se situent dans l'espace voûté. La première donne accès à une pièce plus au Sud (cliché 48), entièrement comblée et la seconde à l'escalier hélicoïdal incorporé dans le mur circulaire du donjon (clichés 47 et 56).



Cliché 34 : porte près de l'escalier hélicoïdal.

Caractéristiques des maçonneries du site

N° mur	H assises (cm)	Appareil	H. reconnue (m)
1	-	-	5,20
2	30 35 30	Grand Régulier Absence de chaux	1,30
3	16 5 15 8 12	Petit Régulier Chaux	0,72
4	-	Petit et moyen Régulier Chaux	Mur : 6,87 H tot. : 12,84
5	8 11 12 9	Petit Régulier Chaux	0,52
6	12 8 11 14	Petit Régulier Chaux	0,76
7	22 14 22 15	Petit et moyen Régulier Chaux	5,45
8	8 9 13 14 11	Petit Régulier Chaux	4,51
9	10 12 14 12	Petit Régulier Chaux	1,80

	11		
10	24 22 23 31 33	Moyen et grand Régulier Chaux	2,92
11	17 15 12 16 8	Petit Régulier Chaux	1,52
12	10 12 15 188 13	Petit Régulier Chaux	4,07
13	12 14 12 11 15	Petit Régulier Chaux	4,93
14	8 13 15 16 10	Petit Régulier Chaux	2,20
15	-	-	5,30
16	38 39 41 43 40	Grand Régulier Chaux	2,12

Historique

ROUSSET (A.), *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté... département du Jura, Besançon-Lons-le-Saunier*, t. II, 1854, 630 p., pp. 65-71.

Seigneurie : La châtellenie de la Chaux, décorée du titre de baronnie, était un démembrement de celle de Montrivel. Elle comprenait la Chaux, Entre-Deux-Monts, Crans, Cise et des meix épars dans différentes communes voisines. Le seigneur y avait la justice haute, moyenne et basse, la banalité des fours, des moulins et des battoirs, des corvées d'hommes et de charue, la chasse et la pêche exclusives, le banvin, l'impôt des quatre cas, l'échantillonnage des poids et mesures. Les sujets du chef-lieu de la terre avaient été affranchis de la main-morte mais ceux des autres villages y étaient soumis. Tous devaient le guet et garde au château. Le seigneur avait la propriété de la rivière de Layme, la moitié de celle de la Sène ou Seinette, le bois du Rochef, le droit de faire tenir à la Chaux, un marché le jeudi de chaque semaine, deux foires fixées au 29 août et au 29 novembre, et deux autres foires à Cise, le 1^{er} mai et le jour de la saint Michel. Les officiers de justice étaient un bailli, un châtelain, un procureur d'office, un scribe, un ou plusieurs sergents et un tabellion.

Seigneurs : La terre de la Chaux fut possédée, dans l'origine, par les sires de Commercy, seigneurs de Montrivel. Une fille, issue de cette illustre maison, la reçut en apanage et la porta en dot à un membre de la famille d'Arbon. Jean d'Arbon, chevalier, seigneur de la Chaux épousa, au commencement du XIV^e siècle, Marguerite de Coligny, fille de Jean de Coligny et de Jeanne de la Roche-du-Vannel. Il en eut Jean d'Arbon, chevalier, seigneur de Coges et en partie de la Chaux, et Etienne. Etienne d'Arbon, chevalier, seigneur de la Chaux, contracta alliance avec Guillemette de Beaufort, fille d'Etienne de Beaufort, chevalier, seigneur de Beaulieu et de Guillemette Morel, et en eut deux fils, Jacques et Jean. Jacques d'Arbon, chevalier, épousa, vers 1393, Agnès du Quart, qui lui porta en dot la terre de Château-Vilain. Baccarat en 1404, laissant sous la tutelle de Jean d'Arbon, son frère, Jean d'Arbon, mort jeune, Jacques, Catherine d'Arbon, alliée à Louis de Grandvillers, écuyer, Claude d'Arbon, épouse de Jean de Joux, seigneur d'Abbans, et Guillemette. Jacques d'Arbon écuyer, seigneur de Château-Vilain —p. 68— et de la Chaux, fit hommage de ces deux terres au seigneur d'Arlay, le 19 septembre 1414, et mourut sans postérité avant l'an 1419, laissant sa seigneurie de la Chaux aux enfants de Catherine, sa sœur, et celle de Château-Vilain à Claude, son autre sœur. La famille d'Arbon avait sa sépulture dans le chœur de l'église abbatiale de Balerne. Louis de Grandvillers reprit en fief, envers Louis de Chalon, prince d'Orange, le château de la Chaux, le 14 décembre 1419, au nom de Jean, Thibaud et Claude de Grandvillers, ses enfants. On ignore à quel titre la maison de Poupet devint propriétaire de cette terre. Ce que dit, à ce sujet, l'abbé Guillaume, dans son Histoire des sires de Salins, tome 2, page 140, est tout-à-fait inconciliable avec ses assertions contenues dans le tome 1^{er}, page 167. Il paraît que Jean de Poupet, 1^{er} du nom, acquit les droits des enfants de Marguerite d'Arbon, et devint ainsi possesseur de cette seigneurie. Il fut père, 1^{er} d'Alix de Poupet, mariée à Jean Maillardet, écuyer, seigneur de la Nuire 2^e de Guillaume et 3^e de Jean, licencié ès-lois, chanoine, puis haut doyen de Besançon, et enfin évêque de Chalon-sur-Saône, en 1461. Guillaume de Poupet, écuyer, seigneur de la Chaux, commença sa carrière par l'exercice des fonctions de trésorier des sauneries. Il fut ensuite revêtu de la charge de receveur-général des finances du duc Philippe-le-Bon. Devenu maître d'hôtel du duc Charles, il fut chargé d'aller recevoir Marguerite d'York, qui arrivait d'Angleterre, pour épouser ce prince. Il eut de Louise de Clermont, entre autres enfants Charles et Jean, docteur ès-droits, évêque de Chalon-sur-Saône depuis l'an 1504 jusqu'à sa mort, arrivée en 1531. L'évêché de Chalon avait été résigné en sa faveur par André de Poupet, son frère naturel. Charles de Poupet, dit de Clermont, chevalier, seigneur de la Chaux, By, Charrette, Châtel-Vilain, Malans, Crèveœur, chambellan et premier sommelier du roi de France, honoré des mêmes emplois dans les cours de Philippe et de l'empereur Charles-Quint, grand-bailli d'Aval de 1512 à 1516, connu dans les histoires de son temps sous le nom de seigneur de la Chaux, mérita toute la confiance de ces grands princes. Il fut nommé conseiller de la Régence établie pendant la minorité de Charles V, et associé à celle du cardinal Ximénès en Espagne. L'empereur Charles le nomma son ambassadeur à Rome, où il contribua à faire élever au souverain pontificat Adrien Florent, créature de l'empereur, dont il avait été le précepteur. Le seigneur de la Chaux fut chargé par le même monarque de l'éducation de l'archiduc Ferdinand, et choisi pour conclure le mariage de cet empereur avec Isabelle de Portugal. Le 1^{er} novembre 1525, il épousa, en vertu des pouvoirs de l'empereur et roi, l'infante Isabelle, avec les solennités accoutumées. Il fut encore nommé en 1529 pour ratifier le traité de Cambrai. Dans sa vieillesse, seigneur vint se fixer dans son château de la Chaux, comblé d'honneurs. Il y testa le 15 mai 1529, et y termina sa carrière peu de jours après. Il fut déposé assis dans un fauteuil, le sabre à la main, dans le caveau de sa chapelle, érigée dans l'église collégiale de Poligny. Dunod fait son portrait en ces termes : « Ce seigneur était un cavalier accompli, également propre à la guerre, à la cour et aux négociations. Il aimait et cultivait les lettres, forma —p. 69— une bibliothèque ample et choisie, et recommanda en mourant à ses enfants, qu'il avait fait élever à Paris, de s'appliquer aux sciences et d'honorer ceux qui en faisaient profession. » Il avait épousé en premières noces, en 1598, Thomasse, fille de Thomas de Plaine, chancelier de Philippe-le-Bon, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, et en secondes noces Philiberte, fille de Philibert de la Baume, chambellan du roi, sénéchal du Lyonnais et grand écuyer de Savoie. Il eut de sa première femme Guillaume, mari d'Anne de Ray, mort sans postérité, Louise et Péronne de Poupet, mariée à ce même Philibert de la Baume duquel il avait épousé une fille du second lit, ce qui rendit ces seigneurs réciproquement beaux-pères et gendres l'un de l'autre, et leurs épouses belles-mères et belles-filles aussi l'une de l'autre. Charles de Poupet eut de son second mariage Jean, Philibert et Amé, ces deux derniers morts sans postérité, et Guillaume de Poupet, abbé de Baume.

Jean de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux, Crèveœur, etc., bailli d'Aval en 1533, gentilhomme de l'empereur Charles V, chevalier d'Alcantara et de l'Annonciade, n'eut d'Anne de Montmartin, l'une des femmes les plus remarquables de son temps, qu'une fille unique, nommée Anne, qui fut mariée à Jean de Beaufremont, chevalier, seigneur de Clairvaux, de Scey, etc., grand bailli d'Aval. Anne de Poupet mourut à Poligny, en 1564, après avoir institué pour son héritier, Guillaume de Poupet, son oncle, abbé de Baume.

Guillaume de Poupet, abbé de Baume de Balerne et de Goailles, prieur de Lons-le-Saunier, seigneur de la Chaux, Cise, etc., avait été élevé à Paris, et s'adonna aux belles-lettres. Il se déclara le protecteur des savants et des littérateurs du pays. Les puissances le consultaient sur les affaires ecclésiastiques importantes. Il jouissait d'une très grande considération en Franche-Comté. Le 20 novembre 1581, il accensa à François Maillard, le la Chaux, le cours d'eau d'un saut situé à Morillon, appelé le Saut de la Serre, pour y établir des usines. Il mourut dans son abbaye de Baume, le 18 août 1583, après avoir institué pour son héritier Louis de la Baume, dit de Corgenon, prince de Stiembase, son cousin, à charge de relever le nom